

Guide de bonnes pratiques

Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Dans l'Union européenne, plus de six millions de jeunes quittent l'éducation et la formation avec des qualifications correspondant, au mieux, au premier cycle de l'enseignement secondaire. En France, le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), opérationnel depuis le printemps 2011, a permis d'identifier environ 180 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif et « perdus de vue » par les institutions.

Au plan individuel, il en résulte pour ces jeunes des difficultés durables d'insertion sociale et professionnelle ; au plan collectif, le décrochage est un lourd handicap pour l'ensemble du pays qui se prive ainsi de la richesse d'une partie trop importante de sa jeunesse.

La lutte contre le décrochage est donc une priorité nationale. Elle mobilise, bien sûr, tous les services de l'Education nationale qui agissent en amont pour prévenir le décrochage : chefs d'établissements, acteurs de la mission générale d'insertion, de la lutte contre l'absentéisme et des actions de personnalisation des parcours destinées aux élèves les plus fragiles, de l'école primaire au lycée.

Avec le plan Agir pour la jeunesse, le Président de la République a souhaité aller encore plus loin. Notre pays peut maintenant, grâce à la coordination réalisée au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, apporter des solutions personnalisées de formation ou d'insertion aux jeunes sortis sans diplôme.

Les premières données sur la mise en place des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont très encourageantes : plus de 80 % des plates-formes sont installées. Sur les 180 000 jeunes « perdus de vue », 71 000 ont été contactés et, plus de la moitié d'entre eux ont été reçus en entretien pour définir un projet et décider d'une orientation. Nous devons aller encore plus loin pour répondre à tous les jeunes et leur montrer, ainsi qu'à leurs familles, que le Service public ne les laissera pas seuls au bord du chemin.

En tant que responsables de plates-formes ou responsables départementaux, vous êtes, sous l'autorité des préfets, les premiers acteurs de cette politique interministérielle. Votre mission est, je le sais, difficile mais elle est essentielle.

C'est pourquoi j'ai souhaité que vous puissiez bénéficier d'un appui de tous les ministères au niveau national, mais aussi d'un soutien local avec l'aide des préfets et sous-préfets, des inspecteurs d'académie-DSDEN et plus largement, de l'ensemble des services de l'Etat comme ceux des collectivités territoriales .

Le présent guide illustre pleinement cette démarche. Coordinné par la Direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de la modernisation de l'Etat, il a bénéficié des enrichissements de nombreux acteurs, nationaux et locaux, pour vous apporter des outils, des méthodes, nourrir votre réflexion et votre animation locale des plates-formes. Décliné sur un site en ligne dédié, ce guide pourra évoluer et s'enrichir encore des retours d'expérience que vous apporterez, pour que les réussites et les bonnes expériences de chacun soient partagées par tous.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour relever ce défi collectif. Vous pouvez compter sur mon soutien et mon engagement à vos côtés.

Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

1. INTRODUCTION

-  1.1. Pourquoi ce guide ? A qui s'adresse-t-il ? P. 3
-  1.2. Quel est le contenu de ce guide ? P. 4

2. BONNES PRATIQUES

-  2.1. Acteurs P. 8
-  2.2. Repérage P. 14
-  2.3. Prise de contact et suivi P. 20
-  2.4. Solutions P. 26
-  2.5. Pilotage P. 31

3. ANNEXES

-  3.1. Liste des acteurs P. 39
-  3.2. Méthodologie d'analyse des listes RIO P. 45
-  3.3. Liste non exhaustive des solutions P. 49



Ce document s'adresse aux responsables de plates-formes et aux responsables départementaux



Ils y trouveront :

- Des messages clés et des conseils à la mise en place des plates-formes
- Des méthodes de travail
- Des outils pratiques



► Ce document peut également être partagé avec les acteurs des plates-formes pour favoriser les échanges et fournir des références

Ce guide facilite la mise en place des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

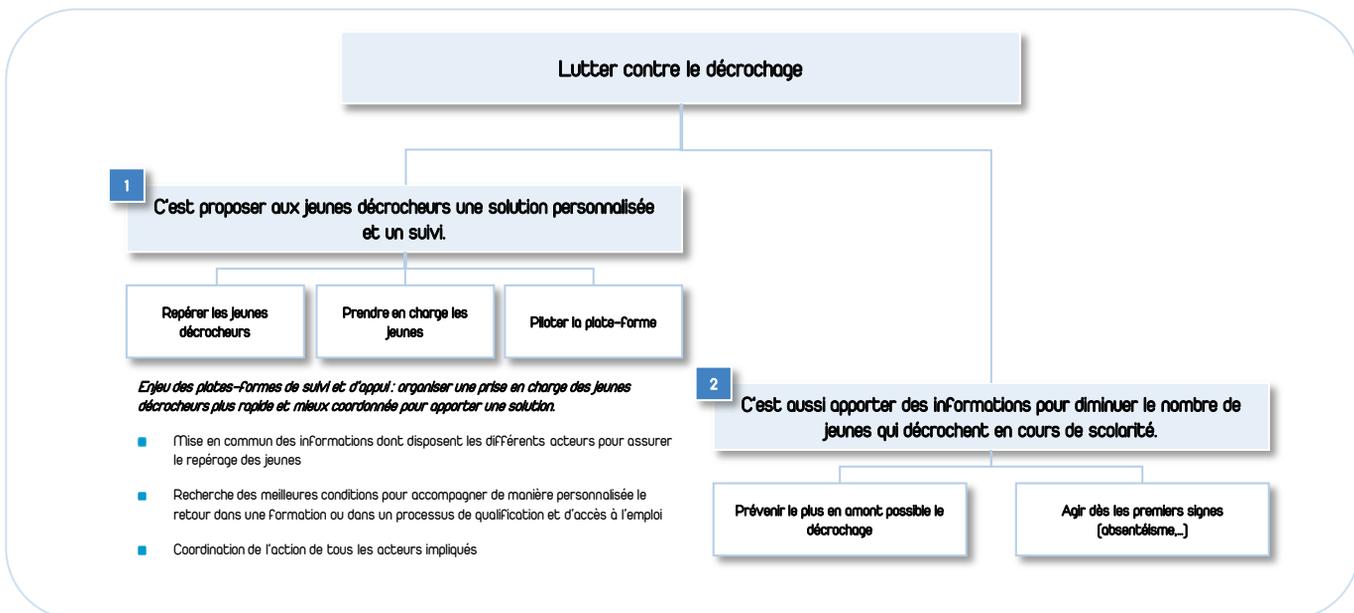
- Parce que près de 500 responsables de plates-formes, au niveau local et départemental, se posent les mêmes questions
- Parce que tout ce qui peut être partagé en termes de bonnes pratiques et d'outils peut permettre à chacun de gagner du temps et de l'efficacité, au service des jeunes
- Parce que la réussite de la mise en œuvre des plates-formes se joue maintenant

Principes du guide

- Ce sont des propositions, en aucun cas des directives impératives
- C'est le début d'un nouveau mode de travail, celui de l'échange de bonnes pratiques entre les responsables des plates-formes au niveau local et départemental
- Ce guide a été préparé sur la base de l'accompagnement et de la rencontre de quelques plates-formes, l'exhaustivité des pratiques est loin d'avoir été analysée
- Il intègre des réflexions et propositions issues du séminaire des responsables départementaux des plates-formes et des responsables académiques de la lutte contre le décrochage
- Ce guide est en devenir... il a vocation à être enrichi, actualisé...

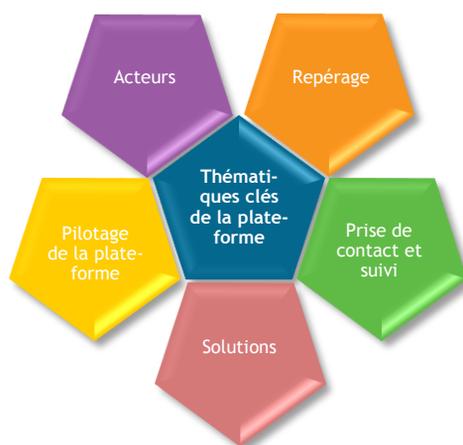


Ce guide regroupe des principes et des idées permettant à la plate-forme d'être performante



Un recueil de bonnes pratiques autour des thématiques de Fonctionnement des plates-formes :

- Acteurs à impliquer
- Repérage des jeunes décrocheurs
- Prise de contact avec les jeunes et suivi
- Solutions à proposer aux jeunes
- Pilotage de la plate-forme



Pour chacune de ces thématiques, vous trouverez :

- Quelques idées clés
- Des bonnes pratiques associées
- Une synthèse sur la démarche / le processus de travail
- Une liste et un bref descriptif des outils
- Un espace libre de prise de notes pour vos remarques



Thématique n°1 : Acteurs

- Vous souhaitez mobiliser davantage d'acteurs en dehors des sphères Education Nationale/Emploi (ex : Agriculture, Défense, Justice, chambres consulaires, associations, etc.)
- Vous vous interrogez sur la fréquence et la manière d'impliquer certains des acteurs de votre plate-forme (ex : Conseil Régional)
- Vous voulez vous assurer de n'oublier personne dans le dispositif plate-forme

Reportez-vous directement aux pages 8 à 13 sur les acteurs, vous y trouverez certainement des idées utiles.

La liste des acteurs potentiels de votre plate-forme est fournie en annexe page 40



Thématique n°2 : Repérage

- Vous êtes intéressé(e)s par des outils permettant d'améliorer la circulation d'informations entre les acteurs, pour le repérage des jeunes décrocheurs
- Vous réfléchissez à la meilleure manière d'impliquer les établissements dans le signalement des jeunes décrocheurs
- Vous souhaitez découvrir comment utiliser des filtres dans RIO

Reportez-vous directement aux pages 14 à 19 sur le repérage, vous y trouverez certainement des idées utiles.

La méthodologie d'analyse des listes RIO est fournie en annexe page 45



Thématique n°3 : Prise de contact et suivi

- Vous vous demandez comment préparer au mieux la prise en charge des jeunes (notamment en déterminant l'acteur le plus approprié pour suivre le jeune en fonction de son profil)
- Vous vous interrogez sur la meilleure manière d'aborder le jeune lors d'un contact téléphonique
- Vous vous demandez comment assurer le suivi des jeunes auxquels la plate-forme propose une solution

Reportez-vous directement aux pages 20 à 25 sur la prise de contact et le suivi, vous y trouverez certainement des idées utiles.



Thématique n°4 : Solutions

- Vous vous demandez comment vous assurer que vous proposez au jeune la solution qui lui convienne le mieux
- Vous réfléchissez à la manière de présenter une vue exhaustive des solutions disponibles au sein de votre plate-forme
- Vous vous demandez comment établir une "cartographie" des solutions de la plate-forme (solutions existantes, solutions à optimiser et solutions à créer sur la plate-forme)

Reportez-vous directement aux pages 26 à 30 sur les solutions, vous y trouverez certainement des idées utiles.

La liste des dispositifs potentiels de votre plate-forme est fournie en annexe page 49



Thématique n°5 : Pilotage de la plate-forme

- Vous vous interrogez sur l'appui que les niveaux départemental et régional peuvent fournir aux plates-formes
- Vous vous intéressez à l'interaction entre la plate-forme et les équipes du Préfet (sous-préfet, délégué du préfet, cohésion sociale, etc.)
- Vous réfléchissez aux moyens de suivre l'activité de votre plate-forme

Reportez-vous directement aux pages 31 à 37 sur le pilotage, vous y trouverez certainement des idées utiles.



Boîte à outils

- Le guide est accompagné d'une boîte à outils qui sera progressivement mise à votre disposition sur un site Intranet
- Elle contient deux types de documents :
 - Des fiches méthodologiques qui présentent une proposition de démarche de travail pour chaque thématique
 - Des fiches détaillant le fonctionnement des outils qui vous sont proposés dans ce guide

La boîte à outils sera mise en ligne prochainement.





A large rectangular area with a light blue border, containing 15 horizontal dashed lines for writing notes.

Acteurs

Mobilisons toutes
les énergies !





Objectif

Le volet « Acteurs » vise à vous aider à mobiliser, au bon niveau, chaque acteur concerné par la lutte contre le décrochage scolaire sur un territoire, dans un objectif de traitement rapide et coordonné des jeunes décrocheurs



En quelques mots

- 1 La définition du cercle d'acteurs impliqués dans la plate-forme est primordiale pour bien repérer les jeunes décrocheurs, identifier l'acteur le plus pertinent pour les contacter, les accompagner et élargir le champ des solutions à leur proposer.
- 2 Une organisation de la plate-forme en plusieurs cercles permet d'optimiser la charge de travail liée à l'animation d'acteurs nombreux et issus d'institutions variées.
- 3 La fréquence d'implication et le rôle de chaque acteur au sein de la plate-forme doivent être déterminés par consensus en tenant compte des spécificités des environnements locaux.

1 Elargir le plus possible le cercle d'acteurs

Tous les acteurs concernés par le décrochage scolaire peuvent intégrer la plate-forme.

Les acteurs des différents ministères concernés (Education Nationale, Intérieur, Emploi, Ville, Jeunesse, Agriculture, Défense, Justice), ainsi que les missions locales, doivent être impliqués dans le dispositif afin de permettre :

- Un repérage exhaustif des jeunes décrocheurs
- Un contact et un accompagnement personnalisés par l'acteur le plus pertinent
- Une prise en charge plus rapide et plus adaptée des dossiers grâce au partage du travail à faire à partir de la liste des décrocheurs

Le dispositif gagne à associer à son fonctionnement les acteurs suivants (liste non-exhaustive) :

- Education au sens élargi : coordinateurs de bassin de Formation, directeurs de CIO, animateurs de la MGI, chefs d'établissement (de lycées ou collèges), chefs de LEGTA, EPIDE, Réseau information jeunesse, ...
- Intérieur : le sous-préfet d'arrondissement notamment,
- Emploi / Formation professionnelle / Insertion : directeurs de mission locale, CFA, unités territoriales des DIRECCTE, représentants des organismes de Formation (l'AFPA, les GRETA, les CFPPA, le CNED, ...), représentants du Pôle Emploi, employeurs, représentants d'organisations patronales, les organismes de Formation financés par le conseil régional, ...
- Santé / Social : assistants de service social, représentants d'associations, services locaux de l'ASE (aide sociale à l'enfance), ...
- Justice : acteurs de la PJJ, ...
- Collectivités territoriales : élus, représentants d'élus (commune, département, région, EPCI), ...
- Chambres consulaires : représentants de chambres (chambres de commerce et de l'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture, ...)
- Autres : ...

Vous trouverez dans la partie « Annexes » de ce guide une liste plus détaillée des acteurs potentiels de la plate-forme.

2 Identifier différents cercles d'acteurs

En fonction de leur niveau d'implication, les acteurs concernés peuvent être intégrés à des cercles différents

■ Le cercle 1 : le noyau central du dispositif

- > Le premier cercle est l'instance opérationnelle de la plate-forme. Les acteurs du cercle 1 (Voir annexe et boîte à outils) participent, sous l'impulsion du responsable de plate-forme, à la construction du processus de traitement des dossiers de la plate-forme structuré en quatre étapes clés :

1. Repérage des décrochés et analyse de la liste RIO
2. Préparation de la prise de contact (identification de l'acteur en charge, du mode de contact et préparation du dossier)
3. Prise de contact avec le jeune et proposition de « solution(s) »
4. Suivi du jeune et de la pérennité de son raccrochage.

Les acteurs du cercle 1 participent localement à l'évaluation du dispositif et le font évoluer si nécessaire.

- > Le responsable de plate-forme peut, dans le pilotage de sa plate-forme, s'appuyer sur un ou plusieurs partenaires privilégiés du cercle 1 : aide à la mobilisation d'acteurs issus d'un réseau complémentaire au sien, partage de la charge de travail d'animation de la plate-forme, etc.



De bonnes idées pour construire votre cercle 1

Le directeur de la mission locale est un partenaire privilégié de la plate-forme dans la mesure où il peut mobiliser des acteurs des sphères de l'emploi et de la cohésion sociale. Dans les territoires concernés par la politique de la ville, le délégué du préfet, dont la fonction est de mailler les acteurs territoriaux sur une politique donnée, est également un partenaire privilégié.

■ Le cercle 2 : le cercle élargi du dispositif

- > Le cercle 2 de la plate-forme regroupe : les acteurs proches susceptibles d'apporter une aide au cercle 1 concernant le repérage des décrocheurs et les acteurs « offreurs de solutions » ou pouvant être parties prenantes du montage de solutions. Ils sont donc réunis aux moments clés de l'année, sans pour autant être sollicités pour toutes les réunions de plate-forme du cercle 1.
- > Ce cercle peut être composé, entre autres, des représentants de chambres consulaires (CCI, CMA, etc.), des assistants du service social, des responsables d'établissement ou d'associations, ou encore des dispositifs d'insertion, d'emploi et de formation.

■ Le cercle 3 : le cercle d'acteurs étendu

- > Le cercle 3 constitue l'instance étendue de la plate-forme. Les acteurs du cercle 3 sont informés du fonctionnement général de la plate-forme. Ils peuvent être sollicités et/ou peuvent solliciter la plate-forme sur le sujet du décrochage.
- > Ce cercle peut rassembler des organisations patronales ou encore des employeurs. Il s'agit avec eux de faire par exemple un bilan partagé de l'action de la plate-forme ou encore d'évoquer les objectifs et la stratégie en début d'année.
- > La plate-forme doit particulièrement conduire des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de ce cercle.



De bonnes idées pour définir les différents cercles d'acteurs

La création d'une cartographie des acteurs locaux, en s'assurant que les différentes parties prenantes sont bien représentées, permet de faciliter les échanges sur les cercles d'acteurs.

3

Mettre en place une animation partenariale et participative de la plate-forme

Le responsable de plate-forme en tant que « chef d'orchestre »

Les premières réunions permettent de mettre en place progressivement la plate-forme. Le responsable de plate-forme peut s'appuyer sur les acteurs déjà mobilisés pour élargir le réseau de la plate-forme. Il peut également solliciter le responsable départemental pour l'aider à mobiliser ponctuellement d'autres acteurs présents sur son territoire, voire au-delà.

Les réunions en « rythme de croisière » sont des réunions de travail coopératif. Elles peuvent être l'occasion, si nécessaire, d'une évolution de la composition de la plate-forme.

L'objectif du responsable de plate-forme est de mobiliser, au bon niveau, chacun des acteurs. Par exemple, sur une plate-forme en zone rurale, l'Agriculture doit être très impliquée (cercle 1), alors qu'une plate-forme urbaine ne la sollicite pas ou dans une moindre mesure (cercle 2 ou 3). Dans cette optique, il est important que les membres de la plate-forme se connaissent entre eux et aient bien identifié leur apport précis aux travaux : certains outils présentés dans « la boîte à outils » (ex: la fiche de présentation des acteurs) facilitent ces échanges.

A terme, deux formats de réunions peuvent être mis en place :

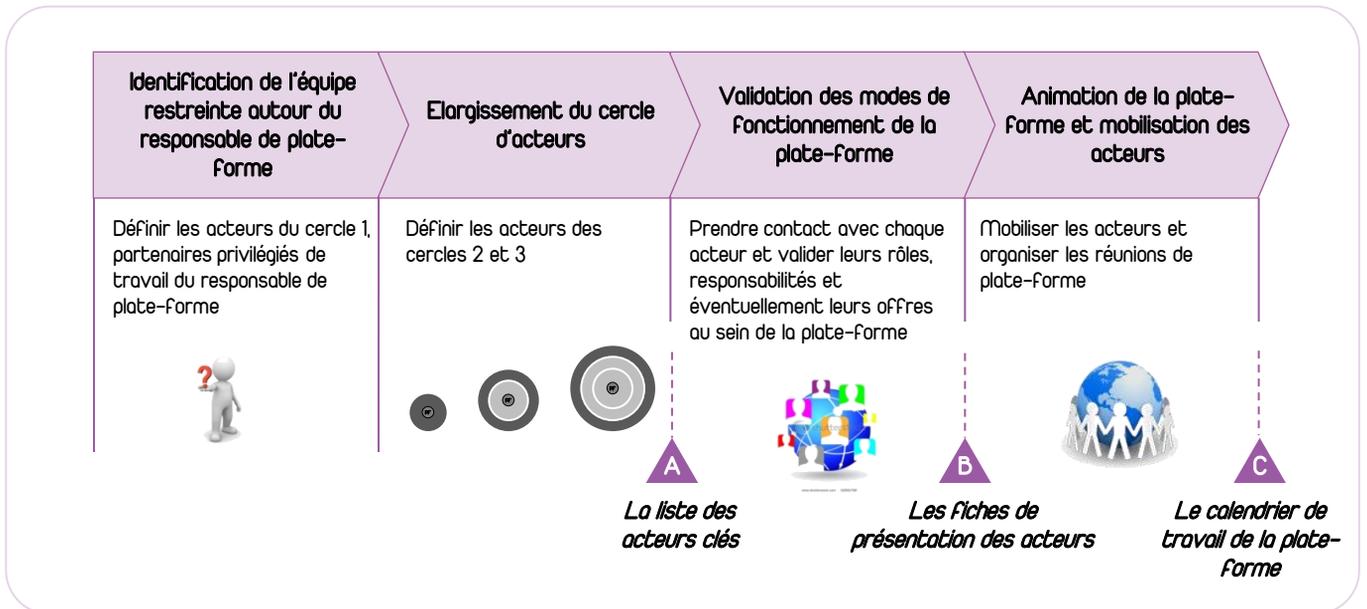
- Une réunion des acteurs du cercle 1. Les sujets potentiels de cette réunion pourraient être :
 - > un travail opérationnel sur les quatre étapes clés du processus de traitement des dossiers ;
 - > l'évaluation du dispositif local à travers la tenue des indicateurs et l'optimisation de celui-ci (ex : mise en place d'actions de mobilisation des acteurs) ;
 - > un bilan du travail de chacun depuis la dernière réunion, par exemple en matière de prises de contacts avec les jeunes ;
 - > la préparation des réunions plénières afin de faciliter la prise de décision.
- Une réunion regroupant les acteurs du cercle 2 (qui comprend ceux du cercle 1 plus d'autres acteurs). Les sujets de cette réunion pourraient être :
 - > Un point d'étape sur l'activité de la plate-forme, suivi d'un échange sur les difficultés rencontrées et l'apport potentiel des acteurs présents pour les résoudre ;
 - > l'actualisation du plan d'actions de la plate-forme ;
 - > la participation à l'optimisation des solutions connues et/ou à la mise en place de nouvelles solutions ;
 - > Un partage d'informations sur l'actualité des réseaux représentés autour de la table, en matière de lutte contre le décrochage scolaire.



De bonnes idées pour mobiliser les acteurs de la plate-forme

- > Créer une charte de fonctionnement de la plate-forme/ un calendrier annuel de l'activité de la plate-forme (fréquence et objectifs des différentes réunions)
- > Le partage d'informations peut être un frein à la mobilisation de certains acteurs. Si vous en estimez le besoin, n'hésitez pas à créer une charte de confidentialité/ du secret partagé afin de les mobiliser pleinement
- > N'hésitez pas à proposer aux institutions les plus représentées de choisir un seul référent pour participer à la plate-forme (celui-ci pourra ensuite transmettre les informations à ses pairs)
- > Organiser les réunions de plate-forme dans des lieux divers afin de sensibiliser et mobiliser au mieux l'ensemble du réseau : sous-préfecture, lycée, mission locale, etc.

Processus de travail (cf. "fiche-méthode" dans la boîte à outils)



Un mot sur les outils clés (cf. boîte à outils en ligne)

A La liste des acteurs



La liste des acteurs vise à recenser l'ensemble des acteurs que vous pouvez mobiliser sur votre plate-forme

B Les fiches de présentation des acteurs



Les fiches de présentation des acteurs permettent de partager, pour chaque acteur de la plate-forme, les informations qui lui sont relatives, ainsi que la nature de sa mobilisation vis-à-vis de la plate-forme

C Le calendrier de travail de la plate-forme



Le calendrier de travail de la plate-forme vise à organiser l'animation de la plate-forme jusqu'à un an à l'avance



A large rectangular area with a white background and a thin purple border. It contains 15 horizontal dashed lines, evenly spaced, for writing notes.

Repérage

D'abord, retrouvons
nos jeunes !





Objectif

Le volet "Repérage" a pour objectif de vous aider à mettre en place un repérage exhaustif et efficace des décrocheurs, au moyen des listes fournies par l'application RIO.



En quelques mots

- 1 La liste RIO est la base de travail incontournable pour le repérage des décrocheurs
- 2 Les établissements d'origine des décrocheurs (publics et privés sous contrat de l'Education Nationale, CFA, Agriculture, etc.) ont un rôle clé à jouer dans l'analyse de la liste et le repérage des nouveaux décrocheurs tout au long de l'année scolaire
- 3 Afin de prendre en considération les décrocheurs qui ne peuvent pas être repérés dans la liste RIO, d'autres acteurs peuvent être associés

1 S'appuyer sur l'application RIO, incontournable pour le repérage des décrocheurs (1/2)

Le SIEI, Système interministériel d'échanges d'informations, permet l'interconnexion des systèmes d'information (Education Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales) afin de permettre le repérage et l'accompagnement des jeunes décrochés.

L'application RIO est l'interface utilisateur du SIEI. Elle permet de consulter la liste des décrocheurs de chaque département répondant aux 4 critères suivants :

- Agés de 16 ans et plus à la date du traitement (ex : 31 octobre 2011 pour la campagne SIEI de novembre 2011)
- Scolarisés l'année précédente (ex. année 2010-2011 pour la campagne SIEI de novembre 2011)
- N'ayant pas obtenu le diplôme du cursus de formation suivi l'année précédente (ex : diplôme non obtenu à la fin de l'année scolaire 2010-2011 pour la campagne SIEI Nov. 2011)
- Non scolarisés dans un autre dispositif de formation initiale ou non inscrits en apprentissage à la date du traitement (ex : 31 Oct. 2011 pour la campagne SIEI de novembre 2011)

Une équipe d'assistance nationale dédiée est en place, contactez-la pour toute question sur RIO :

- Un seul numéro vert : 0800 00 66 12
- Un accès internet : <http://assistance-rio.orion.education.fr>

1 S'appuyer sur l'application RIO, incontournable pour le repérage des décrocheurs (2/2)

D'autre part, des correspondants techniques sont présents dans chaque académie et répondent aux besoins suivants :

- Distribution des clés cryptographiques (accès personnel à RIO)
- Accompagnement de l'installation de RIO sur votre poste informatique

L'utilisation des filtres de RIO permet d'établir les listes de décrocheurs par plate-forme (cf. Fiche outil).

Une analyse terrain des listes RIO a permis d'identifier quatre catégories d'anomalies possibles et indépendantes du système, qui peuvent être corrigées :

1. Patronyme ou année de naissance. En cas d'erreur, il convient de demander la correction à l'établissement d'origine ou au service statistique du rectorat.
2. Diplômes. En cas d'erreur, demandez au rectorat (service informatique) de vérifier la conformité de la base OCEAN.
3. Statut scolaire. En cas d'erreur, demandez au rectorat ou à l'établissement d'origine de vérifier la conformité de la Base élèves.
4. Apprentis. En cas d'erreur, contactez le CFA concerné et lui demander confirmation.

2 Impliquer les établissements d'origine (1/2)

Les établissements d'origine des décrocheurs (publics et privés sous contrat de l'Education Nationale, CFA, Agriculture, etc.) ont un rôle clé sur deux aspects du repérage :

1. Analyse de la liste RIO

Les établissements et les services d'orientation peuvent signaler et corriger d'éventuelles anomalies à deux moments :

- Avant l'envoi des listes académiques au SIEI : ils disposent de deux ou trois semaines entre l'annonce de la campagne SIEI et sa réalisation pour prendre connaissance dans SDO de leurs listes de « sortants » et de « nouveaux inscrits », avant validation et envoi au SIEI. A titre d'exemple, une anomalie possible pourrait concerner des élèves repérés comme « non scolarisés » mais qui le seraient en réalité. Les services informatiques et statistiques des rectorats sont compétents en la matière pour assister les services d'orientation.
- Après le retour des informations par le SIEI : les corrections doivent être effectuées dans les Bases élèves (Sconet) pour que leur prise en compte par le SIEI soit effective lors de la campagne suivante. A noter que tout jeune repéré par le SIEI comme « décroché » ne sera plus dans la liste de la campagne suivante, si l'établissement qui le scolarise réellement corrige entre temps les données dans sa Base élèves. S'agissant des CFA, le SIEI utilise les données saisies par les CFA eux-mêmes. Il faut demander d'éventuelles corrections directement aux CFA concernés.

2 Impliquer les établissements d'origine (2/2)

2. Repérage des décrocheurs tout au long de l'année scolaire

Chaque établissement de formation doit être en mesure de fournir toute information sur la situation de ses élèves pendant leur scolarité et après leur sortie du système éducatif. Dans le contexte de mise en place des plates-formes et du partenariat local qui en découle, les établissements d'origine des décrocheurs ont naturellement la responsabilité de signaler à la plate-forme les élèves qui décrocheraient tout au long de l'année, sans attendre la prochaine campagne SIEI.



De bonnes idées pour impliquer les établissements dans le repérage des décrocheurs

- > Demander aux établissements¹ de signaler à la plate-forme les jeunes venant de décrocher, même s'ils sont déjà pris en charge par MGI / CIO, sans attendre la prochaine liste RIO
- > Sensibiliser les acteurs à l'importance de la bonne saisie des informations dans les bases élèves lors de réunions de plate-forme, et lors des réunions de suivi au niveau départemental et académique

3 Utiliser les acteurs de la plate-forme pour compléter la liste RIO

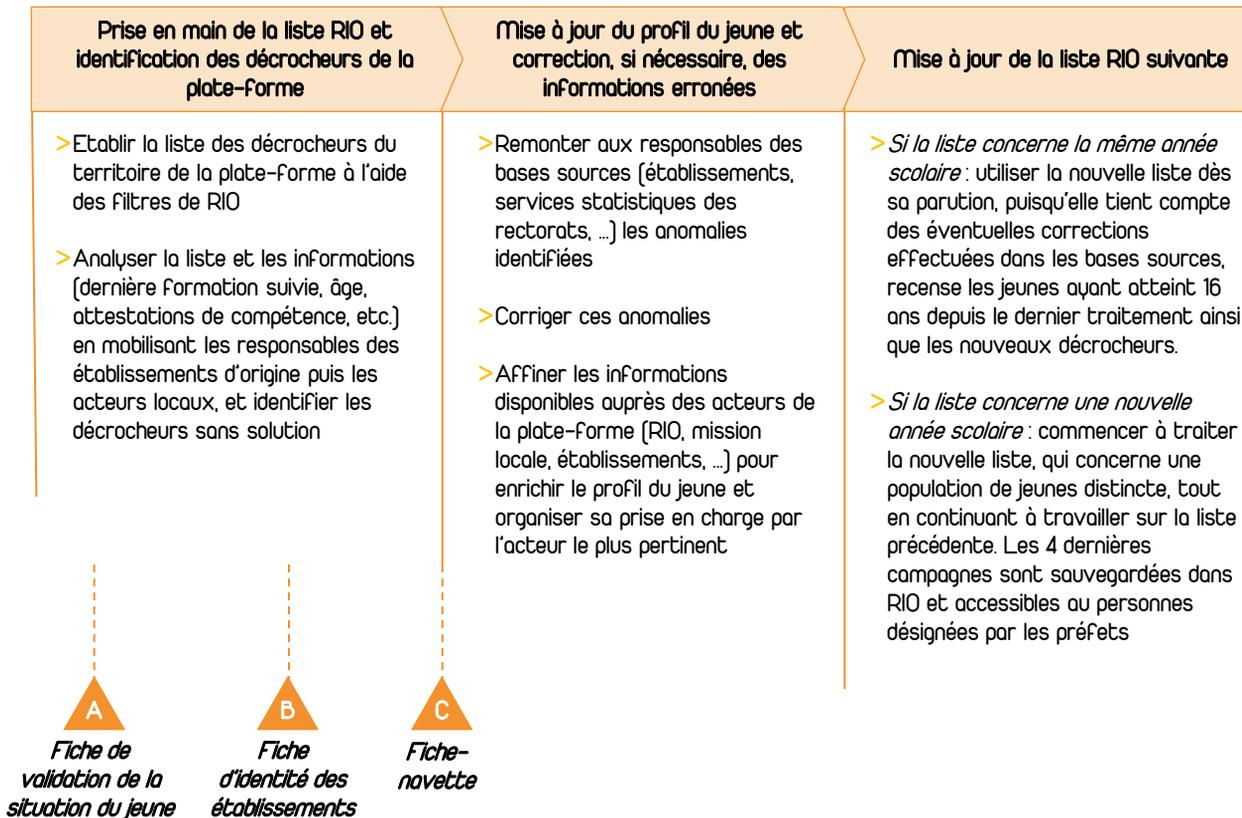
Afin de prendre en considération les décrocheurs qui ne peuvent pas être repérés par la liste RIO (non issus de formations de l'Education Nationale / CFA / Agriculture), d'autres acteurs doivent aussi être associés, tant au niveau local que départemental pour viser l'exhaustivité du repérage des décrocheurs.

A titre d'exemple, un jeune peut avoir été en relation avec un professionnel du réseau information jeunesse, qui peut décider de le rediriger vers la plate-forme. De même, les éducateurs de rue peuvent aider à prendre contact avec des jeunes que la plate-forme n'arrive pas à contacter. Enfin, à l'occasion de la journée défense et citoyenneté (JDC), les centres du service national implantés sur l'ensemble du territoire identifient les jeunes en situation de décrochage et transmettent leurs coordonnées aux responsables décrochage (des précisions seront prochainement apportées par la Direction du service national (DSN) et la DGESCO sur ces transmissions)

Ces acteurs de la plate-forme peuvent aussi permettre d'enrichir le profil de chaque décrocheur afin de mieux connaître sa situation et de réussir la prise de contact. Si la liste RIO ne fournit pas les coordonnées du jeune, ou fournit des coordonnées erronées, la mobilisation de certains acteurs de terrain pourra malgré tout permettre d'entrer en contact avec le jeune.

¹: en particulier via les référents d'établissements s'ils ont été désignés

Processus de travail (cf. "fiche-méthode" dans la boîte à outils)



En parallèle, repérage des décrocheurs tout au long de l'année scolaire.

> Transmettre à la plate-forme l'information sur les jeunes qui décrochent entre deux campagnes de liste RIO



Un mot sur les outils clés (cf. boîte à outils en ligne)

A Fiche de validation



Propose une méthode de vérification de la situation du jeune et de remontée des anomalies éventuelles dans les bases sources

B Fiche d'identité des établissements



Réunit les coordonnées des établissements situés sur le territoire de la plate-forme

C Fiche-navette de signalement du jeune



Permet de signaler à l'établissement des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans en temps réel à la plate-forme

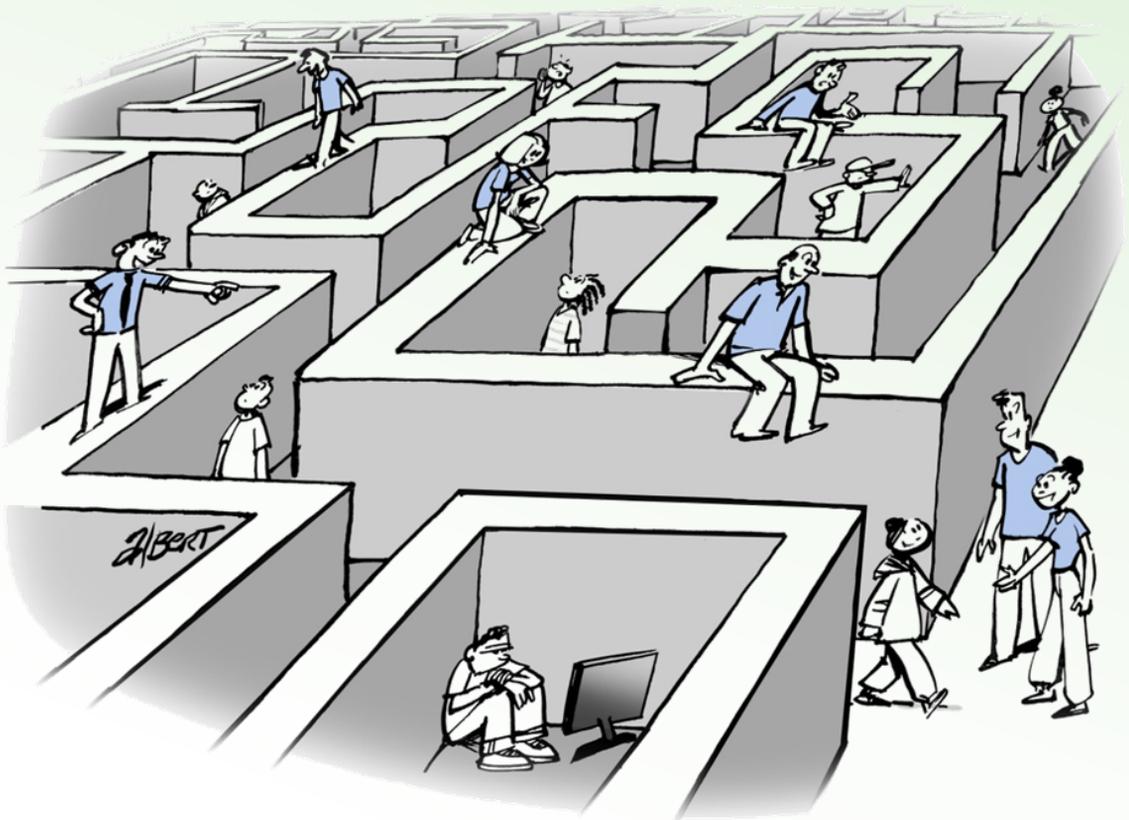
Permet d'anticiper la prise en charge du jeune



A large rectangular area with a solid orange border, containing 15 horizontal dashed orange lines for writing notes.

Contact et suivi

Etablir un dialogue nouveau





Objectif

Le volet "Contact et suivi" a pour objectif de permettre aux acteurs des plates-formes de réussir le premier contact crucial avec un jeune identifié comme décrocheur, et d'établir une relation personnalisée jusqu'à la proposition d'une solution adaptée



En quelques mots

- 1 La première prise de contact est une étape déterminante pendant laquelle le jeune peut accepter ou refuser d'être suivi par la plate-forme. La loi ne contraint pas le jeune, tout est donc affaire de conviction et de méthode
- 2 Cette étape nécessite une préparation en amont avec une étude du profil sur la base des informations contenues dans RIO et de la situation du jeune. Cette étude permet de sélectionner l'acteur le plus à même de contacter le jeune, d'identifier le mode de contact approprié et d'éliminer des solutions non pertinentes pour ce jeune
- 3 Il est important pour le jeune d'avoir un interlocuteur privilégié, qui l'accompagne et le suit durant sa prise en charge
- 4 Tout au long du suivi, les informations doivent circuler entre les acteurs de la plate-forme pour que le jeune comprenne l'étendue du dispositif et ait accès à toutes les opportunités offertes par la plate-forme, quelle que soit l'origine de son interlocuteur privilégié

1 Réussir la première prise de contact

Le risque d'un rejet par le jeune au moment de la prise de contact est réel, la démarche de contact consistant en une offre de soutien de la plate-forme, et non en une demande provenant du jeune. Réussir les premiers échanges avec le jeune est donc essentiel.

Par ailleurs, l'enjeu est de réussir à contacter l'ensemble des jeunes décrocheurs, et ce malgré les difficultés souvent rencontrées pour contacter ce public (souvent pas de téléphone fixe, changement fréquent de numéro de mobile, ...).

Pour réussir ce premier contact, il peut être souhaitable d'impliquer les parents des jeunes afin d'établir le dialogue. La connaissance du jeune, des raisons du décrochage et des solutions à privilégier en seront ainsi facilitées.



De bonnes idées pour rassembler des coordonnées à jour

- > Sensibiliser les chefs d'établissements à actualiser en fin d'année scolaire les coordonnées des jeunes (mobile, fixe, parents, mail) en risque de décrochage dans SDO (action des établissements)
- > Mobiliser un large cercle d'acteurs spécifiques de la plate-forme (Défense avec les JDC, Réseau Information Jeunesse, associations de quartiers et éducateurs, mairies, ...)

2 Se préparer avant de contacter le jeune

Les plates-formes déterminent les modalités les plus pertinentes de contact avec le jeune.

Il est souhaitable de préparer la première prise de contact en amont afin d'éviter que le jeune ait le sentiment de passer un "entretien-bilan" de plus. Une étude du profil du jeune permet de choisir l'interlocuteur le plus pertinent, le format de rencontre proposé et de mettre de côté les solutions non pertinentes pour ce jeune dès le départ. Cette étude peut être réalisée à partir d'au moins deux sources, coordonnées grâce à un dialogue entre acteurs locaux :

- Les données fournies par RIO (formation et établissement d'origine, âge, ...)
- L'apport des professionnels qui ont été en contact avec le jeune (établissements, missions locales, ...) et connaissent son historique et son profil (notamment dans l'outil SDO des établissements d'origine)

Outre la personnalisation du premier contact, la préparation en amont concerne aussi la suite du processus de suivi et d'appui. Les plates-formes doivent prendre en compte l'historique des contacts réalisés antérieurement afin d'éviter un rejet d'emblée. L'objectif est d'anticiper par exemple des situations où le jeune refuserait d'être suivi, des situations où la première solution proposée au jeune n'aboutirait pas et d'élaborer une stratégie de contact adaptée à chaque cas (faut-il le recontacter ultérieurement? Si oui, à quelle échéance et dans quel(s) cas, etc...).



De bonnes idées pour préparer le contact en amont

- > Formaliser au niveau de la plate-forme le processus type de suivi et d'appui d'un décrocheur, depuis son identification dans RIO jusqu'à une éventuelle solution [cf fiche-méthode dans la boîte à outils]
- > Tester plusieurs moments de la journée et de la semaine pour maximiser les chances de contacter le jeune

3 Trouver un interlocuteur privilégié pour le jeune

Il est important pour le jeune d'avoir un interlocuteur privilégié, qui l'accompagne et le soutient pendant toute sa prise en charge. Au fil des rencontres et des étapes de son suivi, avoir une relation de proximité et de confiance avec un des interlocuteurs de la plate-forme accroît les chances que le décrocheur suive la démarche d'insertion jusqu'au bout.

L'interlocuteur le plus pertinent peut être déterminé par l'étude du profil du décrocheur en amont. Par exemple, selon les profils de décrocheurs, le directeur de l'établissement d'origine du jeune peut être l'interlocuteur le plus pertinent, dans d'autres cas (ex. décrocheur en "rejet" de l'école) d'autres interlocuteur peuvent être plus adaptés.



Une bonne idée pour que le jeune ait un interlocuteur privilégié

- > Définir les rôles et responsabilités du référent unique au sein de la plate-forme

4 Faire circuler les informations entre acteurs

Tout au long du suivi, les informations sur les progrès de la démarche de chaque jeune doivent circuler entre les acteurs de la plate-forme. Cette circulation de l'information permet d'une part de mobiliser l'ensemble des acteurs sur la recherche de solutions. Elle permet d'autre part à l'interlocuteur du jeune de lui présenter précisément la réflexion de la plate-forme sur son parcours.

La circulation des informations permet également de garantir une mise à jour rapide des bases élèves, évitant ainsi l'apparition de jeunes « faux décrocheurs ».



De bonnes idées pour partager les informations entre acteurs

- > Créer une fiche de suivi pour chaque jeune contacté ainsi qu'un registre de suivi comprenant les noms des jeunes et le numéro de leur fiche papier dans le respect de la réglementation CNIL.
- > S'assurer que chaque acteur partage une vision exhaustive des solutions de la plate-forme.

Le partage d'informations facilite l'identification des groupes de décrocheurs pour lesquels des approches en collectif ou des présentations métiers/ Formations peuvent être organisées.



De bonnes idées pour partager les informations entre acteurs

- > Vérifier auprès des établissements (Education Nationale publics ou privés sous contrat, Agriculture) que les jeunes ayant trouvé une solution chez eux sont correctement inscrits dans les bases élèves.
- > La vérification est faite auprès du directeur de CFA pour les CFA concernés.

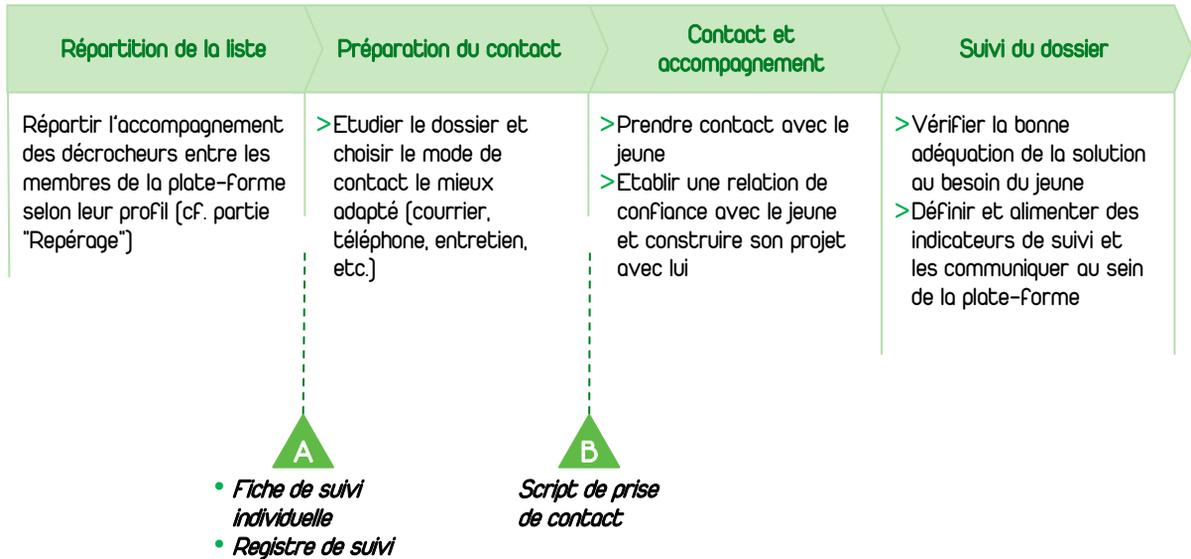
La plate-forme visera à développer des liens étroits avec les "Sites Orientation pour Tous" qui constituent l'organisation territoriale du Service Public de l'Orientation (SPO). A la différence des plates-formes, ces centres s'adressent à tous les publics, répondent à une démarche à l'initiative de ces publics, proposent une aide qui peut rester anonyme et n'ont pas pour obligation de suivre les parcours dans le temps. Le responsable de plate-forme contactera le(s) coordonnateur(s) des "Sites Orientation pour Tous" de son bassin afin de définir les modes de fonctionnement et de communication entre les deux structures.



De bonnes idées pour partager les informations entre acteurs

- > Si lors du contact avec le décrocheur, il apparaît que celui-ci a déjà été en contact avec un "Site Orientation pour Tous", la plate-forme doit prendre en compte les actions engagées suite à ce contact.
- > Si un jeune décrocheur se présente à un "Site Orientation pour Tous" et qu'il n'est suivi par aucune structure, le site doit lui proposer d'être suivi par la plate-forme et avec l'accord du jeune organiser la rencontre avec la plate-forme.

Processus de travail (cf. "Fiche-méthode" dans la boîte à outils)



Un mot sur les outils clés (cf. boîte à outils en ligne)

A Fiche de suivi individuel et registre de suivi



La fiche de suivi recense les étapes de la démarche du jeune (souhaits d'orientation, interlocuteurs rencontrés, ...) depuis le premier contact par la plate-forme

Le registre permet de faciliter le suivi du jeune (dans le respect de la réglementation CNIL)

B Script de prise de contact



Texte remis aux acteurs désignés par la plate-forme pour la première prise de contact, permettant d'homogénéiser l'approche et la présentation du rôle de la plate-forme aux jeunes



A large rectangular area with a light green border, containing 15 horizontal dashed lines for writing notes.



Objectif

Le volet « Solutions » vise à encourager la réflexion sur l'offre de solutions sur le territoire de la plate-forme afin que celle-ci puisse répondre au mieux aux besoins et aux parcours des jeunes



En quelques mots

- 1 Il convient de commencer par cartographier l'offre des solutions locales . Elle est le point de départ d'une réflexion sur la gestion des places vacantes dans les dispositifs (apprentissage, lycée professionnel, stage de formation professionnelle...) et d'une meilleure connaissance des acteurs de la plate-forme de l'ensemble des solutions. La visibilité et la lisibilité des solutions pour les jeunes et leurs familles est également un enjeu crucial, facilitées par l'existence d'une cartographie de l'offre.
- 2 Les clés d'entrée pour la recherche de solutions doivent être le besoin du jeune ainsi que son parcours.
- 3 Le partage et l'optimisation du panel de solutions existant entre les partenaires priment sur la création de nouveaux dispositifs, effectuée uniquement si cela est opportun et souhaité par l'ensemble des acteurs.

1 Partager une vision commune de l'offre existante, une nécessité

Il existe une multitude de solutions qui peuvent être proposées aux jeunes décrocheurs. Ces solutions relèvent de la responsabilité de nombreux acteurs. Elles sont issues de dispositifs parfois nationaux, régionaux, départementaux, voire locaux. Ainsi, il est conseillé de dresser un état des lieux de l'offre locale des solutions aux jeunes décrocheurs en recensant les solutions disponibles sur le territoire de la plate-forme et en chiffrant le nombre de places qu'elles proposent.

Il est également important d'identifier les acteurs qui prescrivent et les acteurs qui dispensent ces solutions.

Une vision commune sur les solutions doit être partagée par tous les acteurs de la plate-forme. Elle doit être rendue visible et lisible pour les jeunes et leurs familles.

Cette vision commune doit permettre à l'interlocuteur unique du jeune, quelle que soit son institution d'origine, de proposer au jeune l'une des solutions disponibles de la plate-forme qui lui sera la plus adaptée. Elle permet souvent aux acteurs de la plate-forme de découvrir de nouveaux dispositifs.



Une bonne idée pour cartographier vos solutions

- > Il est recommandé de consacrer, en début d'année scolaire, sur la base des fiches présentant les solutions des acteurs (cf. boîte à outils en ligne), une réunion de plate-forme (Format élargi) à la finalisation de votre cartographie

2 Etudier le besoin du jeune et son parcours, clé d'entrée de la recherche de solutions

Les plates-formes ont vocation à apporter des solutions personnalisées répondant aux besoins spécifiques et aux parcours des jeunes en difficulté. Ainsi, une étude du profil du jeune permettra de lui proposer la ou les solutions les plus adaptées à sa situation de décrochage.

En l'absence de solutions suffisantes ou répondant directement à la demande du jeune sur un territoire, les acteurs de la plate-forme peuvent décider :

- D'adopter une attitude plus proactive (voire directive) vis-à-vis du jeune et des propositions de solution à lui faire ;
- Et/ou de rechercher des solutions sur d'autres territoires (par exemple au niveau départemental ou régional) ;
- Et/ou de signaler au responsable départemental l'opportunité de développer des solutions existantes et/ou d'en créer de nouvelles. Ces réflexions pourront nourrir les échanges à l'échelle départementale ou régionale

3 Tirer le meilleur de son offre de solutions existantes... et le cas échéant, suggérer de la faire évoluer

Le partage d'une vision commune des solutions doit servir à enclencher ou à favoriser la réflexion sur la gestion des places vacantes, leur publicité, l'évaluation de l'adaptation des solutions aux profils des jeunes, les pistes d'amélioration de l'offre existante et les potentielles solutions à développer ou à créer.

Toutefois, en cas de besoin du territoire, à l'initiative des acteurs de la plate-forme et sous l'égide du responsable départemental, il est possible d'amorcer une réflexion sur l'évolution de l'offre de solutions :

- Dans un premier temps il s'agit d'analyser la possibilité d'augmenter le nombre de places / le nombre de solutions sur le territoire ou de mobiliser différemment les places vacantes en cours d'année
- Dans un second temps, la réflexion peut porter sur la création de nouveaux dispositifs

L'objectif est de créer une palette de solutions adaptées aux besoins et aux parcours des jeunes.

La création de nouveaux dispositifs, par exemple de type micro lycée, ne doit se faire que lorsqu'une offre de solutions sur un territoire est insuffisante ou inadaptée.

Le rôle du responsable de plate-forme dans l'évolution de l'offre existante de solutions

Le responsable de plate-forme peut faciliter l'émergence de nouvelles idées, liées à l'amélioration des solutions existantes au sein de la plate-forme ou de nouvelles solutions. Il peut proposer le sujet en réunion de plate-forme et encourager les acteurs à communiquer sur toute innovation mise en place. Dans l'optique de projets nouveaux, il peut identifier les acteurs clés à solliciter (ex : chef de projet, financeurs, etc.), accompagner et appuyer toute initiative portée par des partenaires de la plate-forme (ex: représenter la plate-forme auprès d'acteurs rencontrés dans le cadre de la mise en place d'un projet). Le sous-préfet d'arrondissement pourra utilement être associé à cette réflexion.

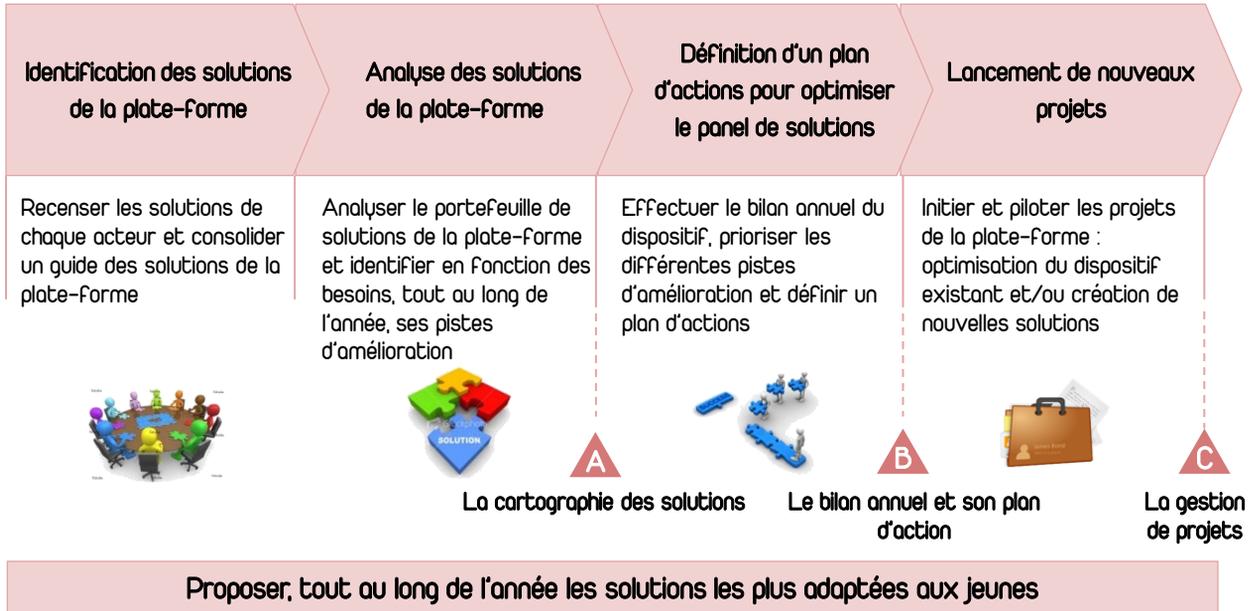
Des exemples de lancement de nouveaux projets / de projets innovants sont présentés dans la boîte à outils.



Une bonne idée pour faire évoluer votre cartographie

- > De nombreux acteurs sont susceptibles d'apporter un soutien technique ou financier à la création de nouvelles solutions : FSE, Rectorat, Conseil régional, Conseil général, Préfet de région, Préfet de département, villes, chambres consulaires, DIRECCTE, employeurs, direction régionale de Pôle Emploi, ARML, etc...

Processus de travail (cf. "Fiche-méthode" dans la boîte à outils)



Un mot sur les outils clés (cf. boîte à outils en ligne)

A La cartographie des solutions



La cartographie des solutions consiste à identifier et évaluer chacune des solutions, existante ou potentielle, de la plate-forme

B Le bilan annuel



Le bilan annuel permet l'évaluation du dispositif des solutions de la plate-forme et y associe un plan d'actions

C La gestion de projets



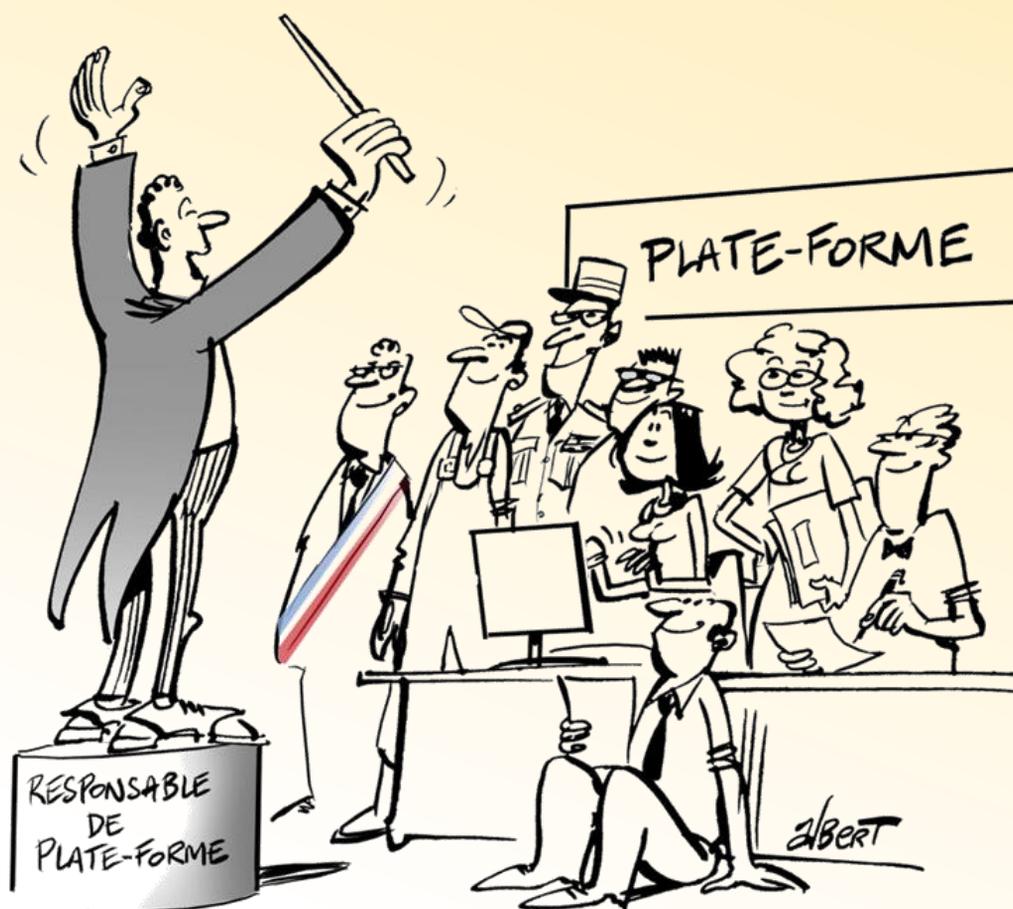
La gestion de projets vise à mieux gérer l'ensemble des projets de la plate-forme (amélioration d'une solution existante ou nouveaux projets)



A large rectangular area with a thin red border, containing 15 horizontal dashed lines for writing notes.

Pilotage

Suivre l'activité
et les résultats





Objectif

Le volet « Pilotage de la plate-forme » s'adresse aux responsables de plates-formes et aux responsables départementaux. Il a pour objectif de clarifier leurs rôles et leurs activités ainsi que les modalités concrètes de leur action dans le cadre du pilotage des plates-formes, tant à l'échelon local qu'aux échelons départemental, académique, régional et national.



En quelques mots

- 1 Le responsable de plate-forme est en charge de l'animation et de la mobilisation des acteurs autour de la recherche de solutions et du suivi des décrocheurs.
- 2 Le suivi de l'activité et des résultats de la plate-forme permet au responsable de plate-forme d'adapter son dispositif local et, via le responsable départemental, de faire remonter aux instances régionales et nationales les indicateurs d'activité de la plate-forme ainsi que les pistes d'amélioration du dispositif.
- 3 Le responsable départemental est un acteur pivot du dispositif des plates-formes qui doit assurer le lien des plates-formes avec les échelons supérieurs (académique et national)

1 Le responsable de plate-forme, un « chef d'orchestre » (1/2)

Les missions principales du responsable de plate-forme sont :

- Identifier, contacter, mobiliser et animer les acteurs de la plate-forme
- Coordonner l'action des membres de la plate-forme dans la prise en charge et le suivi de l'ensemble des décrocheurs.
- Lancer et coordonner toute initiative utile à l'amélioration des résultats de la plate-forme (développement d'outils locaux, recherche de solutions innovantes et de financements, remontés de bonnes pratiques,...)
- Suivre l'activité et les résultats de la plate-forme (voir page suivante)

La mobilisation et la responsabilisation des acteurs est donc une des conditions de réussite du dispositif, au travers d'activités telles que : l'organisation et la conduite de réunions, la définition de plans d'actions, la communication vers les différents réseaux, vers les jeunes et leurs familles.

Le responsable de plate-forme doit s'assurer de la présence et de l'implication de l'ensemble des acteurs de la plate-forme. Nommé par le préfet, il est légitime pour contacter des acteurs variés y compris en dehors de son institution et de son domaine d'activité (il peut pour cela s'appuyer sur son responsable départemental). Pour l'aider dans cette tâche, il peut solliciter l'aide d'un ou plusieurs membres de la plate-forme qu'il choisit en fonction de leur capacité à mobiliser un réseau complémentaire au sien.

1 Le responsable de plate-forme, un « chef d'orchestre » [2/2]

Pour réussir sa mission, le responsable de plate-forme peut s'appuyer sur :

- Les sous-préfets d'arrondissement au titre de leur fonction de coordination des actions de l'Etat et de leur mission de territorialisation notamment des services publics de l'emploi
- L'expertise des autres acteurs
- La diffusion et le partage des outils d'animation mis en place par l'équipe nationale
- Les acteurs en charge des politiques de la ville, notamment les délégués du préfet

Le responsable de plate-forme est celui qui imprime la dynamique, notamment en matière de fréquence de réunions utiles, centrées sur des objectifs clairs. Le responsable de plate-forme a toute latitude, avec les autres membres du dispositif, pour organiser les travaux : réunion plénière d'objectifs annuels ou de bilan, réunions plus techniques, groupes de travail thématiques, etc. Il communique les données d'activité et de résultats au responsable départemental.

Les équipes nationales mettent de nombreux outils d'animation à disposition des responsables de plates-formes : lettre d'information, site intranet, brochures de communication, ... Le responsable de plate-forme a aussi pour rôle de communiquer vers les acteurs à l'aide de ces outils, et d'en favoriser un usage élargi. Ces outils peuvent être adaptés au contexte local afin de faire émerger des modalités d'animation répondant aux besoins spécifiques et locaux.



De bonnes idées pour assurer l'animation de la plate-forme

- > Définir un planning annuel de l'activité de la plate-forme
- > Créer un annuaire partagé des membres de la plate-forme
- > Définir la stratégie de communication pour faire connaître la plate-forme sur son territoire

2

Suivre l'activité et les résultats de la plate-forme pour améliorer et pérenniser le dispositif

■ Mesurer l'activité et l'efficacité de sa plate-forme

L'objectif final de l'animation de chaque plate-forme est de pouvoir réaliser une politique efficace de lutte contre le décrochage. Afin de piloter le travail de la plate-forme, il est primordial d'instaurer un tableau de bord de suivi des objectifs et d'indicateurs d'activité et de résultats : nombre de jeunes qui sont rescolarisés, qui ont trouvé un emploi, qui ont refusé l'accompagnement, ...

Les objectifs des plates-formes sont définis tant au niveau local qu'au niveau national. Ils sont déclinés en indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer l'activité et l'efficacité des plates-formes.

Au-delà des objectifs et indicateurs fournis par le dispositif de pilotage national, il revient au responsable départemental de mettre en place des modalités de définition d'objectifs et d'indicateurs locaux, en concertation avec les responsables de plates-formes, tout en garantissant aux plates-formes les moyens d'atteindre les résultats souhaités.

■ Faire remonter les pistes d'amélioration et les difficultés rencontrées

Le responsable de plate-forme doit faire remonter au responsable départemental les pistes d'amélioration du dispositif en matière par exemple d'offre de formation, de moyens nécessaires, ... ainsi que les difficultés rencontrées.

Ce dernier appuie les plates-formes en leur fournissant des outils communs de suivi des indicateurs, en mettant en œuvre les actions nécessaires au développement de nouvelles solutions, en assurant l'interface avec les échelons supérieurs, etc.

Le responsable départemental garantit, sous l'autorité du préfet, l'unicité des politiques de lutte contre le décrochage au niveau du département. Pour cela, il assure la communication des messages émanant du niveau national vers les responsables de plates-formes et met en œuvre les modalités d'animation au niveau local.



De bonnes idées pour suivre l'activité et les résultats de la plate-forme

- > Développer un outil local de suivi d'indicateurs afin d'en faciliter la collecte et l'analyse : un outil sera mis à disposition des plates-formes par le niveau national. Il pourra aider ceux qui ne disposent pas d'une solution locale
- > S'appuyer sur l'expertise potentielle d'acteurs de la plate-forme en matière de pilotage et de suivi d'indicateurs

3

Le responsable départemental, un acteur central de la lutte contre le décrochage



Sous la responsabilité du préfet de département, le responsable départemental doit pouvoir organiser le pilotage départemental en impliquant les acteurs pertinents. Il peut pour cela s'appuyer sur des instances existantes ou créer un comité spécifique. A ce titre, les SPED/SPEL ou encore l'instance des chefs de service présidée par le préfet de département sont des instances de pilotage départementales qui peuvent être retenus pour rendre compte de l'activité et des résultats des plates-formes. Ces instances incluent en effet des représentants des différents réseaux impliqués dans le dispositif (ex: Missions locales, DRAAF)

Les modalités de fonctionnement du pilotage départemental peuvent être formalisées par des conventions déjà existantes ou nouvelles, signées par l'ensemble des parties prenantes du dispositif.

En lien avec la stratégie régionale de lutte contre le décrochage, définie au niveau des différents acteurs régionaux et académiques sous l'autorité du Préfet de région et des autorités académiques, le pilotage départemental met en œuvre les objectifs opérationnels applicables aux plates-formes et mène une première évaluation du dispositif à son niveau.

Ces modalités peuvent être ajustées dans chaque département en fonction des exigences du contexte local.

Le responsable départemental assure également l'interface entre les plates-formes relevant de son périmètre et le dispositif de pilotage national animé par le ministère de l'Éducation Nationale.

Les activités à réaliser dans ce cadre sont principalement centrées sur :

- L'animation de la communication des plates-formes et le partage de bonnes pratiques : le responsable départemental doit animer la communication et l'échange d'informations entre ses plates-formes, il peut pour cela utiliser les outils déployés en national et doit se faire le relais des messages nationaux
- Le suivi et la remontée des indicateurs : le responsable départemental est l'interlocuteur privilégié du pilotage national sur ce sujet
- Le suivi des besoins en ressources ainsi que la formulation de propositions d'évolutions des politiques publiques : en lien avec les échelons académique et régional, le responsable départemental doit faire remonter des messages clairs afin de rendre plus efficace le pilotage national, régional et académique.



De bonnes idées pour le pilotage départemental

- > Organiser une réunion départementale, avec les responsables au niveau départemental de chaque acteur local et les responsables de plates-formes
- > Proposer une lettre de mission du responsable départemental, signée par le Préfet

Processus de travail pour la mise en place du pilotage départemental

Accompagnement à la mise en place opérationnelle des plates-formes

Installer dans leur rôle les responsables locaux. Accompagner les plates-formes dans leur mise en place (outils, méthode, partage du guide de bonnes pratiques,...)

Définition des modalités précises de pilotage

Coordonner et harmoniser l'action des plates-formes, notamment via la mise en place et le suivi d'indicateurs d'activité et de performance associés à des objectifs précis. Les objectifs seront définis tant au niveau régional / départemental / local qu'au niveau national.

Mise en place d'un processus d'amélioration continue

Garantir la pérennité du pilotage, la mise en place de plan d'actions suite à l'analyse des résultats et inciter au partage des bonnes pratiques entre plates-formes, d'un même département, d'une même région / académie

Kit animation

Tableau de bord consolidé



Un mot sur les outils clés (cf. boîte à outils)

1

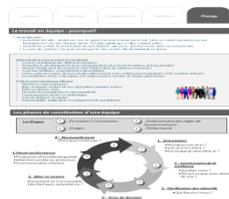
Le tableau de bord de pilotage de la plate-forme



Ce tableau comporte une liste d'indicateurs définis en concertation avec les plates-formes. Il permet d'analyser l'activité et l'efficacité de la plate-forme au regard des objectifs qui auront été définis au niveau national et au niveau local (disponibilité avant la fin de l'année)

2

Le kit animation



Ces fiches sont des outils pratiques décrivant des méthodes de travail qui faciliteront le pilotage aussi bien du responsable départemental que du responsable de plate-forme



A large rectangular area with a yellow border, containing 15 horizontal dashed yellow lines for writing notes.

Annexes



Pourquoi la liste des acteurs ?

- La première partie de ces annexes est une liste des acteurs potentiels de la plate-forme.
- Cette liste est une proposition. Le travail d'identification et de mobilisation des acteurs locaux (cercles 1, 2 et 3) doit être effectué au niveau de chaque plate-forme sous la responsabilité du responsable de plate-forme, avec l'appui du responsable départemental.
- Pour chaque cercle d'acteurs, le responsable de plate-forme peut librement adapter la liste aux spécificités de son territoire : ajout d'un nouvel acteur non-listé, modification du cercle d'implication pour un acteur déjà listé ou suppression d'un acteur listé.
- Au-delà des acteurs issus des administrations, des établissements publics et des collectivités territoriales, il est important de mobiliser des acteurs de la société civile : associations, employeurs, branches professionnelles, etc.
- Au niveau départemental, le responsable doit mobiliser les acteurs du pilotage institutionnel des plates-formes, dans le cadre défini par la circulaire du 9 février 2011 et en fonction du contexte local.
- Les éléments figurant dans cette liste d'acteurs sont un premier état des lieux. Ils pourront être enrichis au niveau local, mais aussi au niveau national, notamment par les outils qui seront mis en en ligne.

Potentiels acteurs du pilotage institutionnel des plates-Formes, Niveau régional :

Acteurs	Présentation	Rôles spécifiques dans le dispositif
<p>Préfet de région</p>	<p>Le préfet de région est le garant de la cohérence de l'action de l'Etat dans la région. Il préside le comité de l'administration régionale (CAR) qui réunit les préfets de département et les chefs des services régionaux. Il est responsable du pilotage des politiques publiques et de leur adaptation au territoire. A ce titre, il arrête le projet d'action stratégique de l'Etat dans la région et répartit les crédits des budgets opérationnels de programmes. Il est également préfet du département chef-lieu de région</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le préfet de région arrête le zonage des plates-Formes dans le cadre du comité de l'administration régionale (CAR), en lien avec les autorités académiques ■ Il veille à l'articulation avec le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse pour les moyens de financement spécifiques aux plates-Formes ■ Il assure l'animation de la politique de l'emploi avec la DIRECCTE et avec Pole emploi ■ Il élabore et signe le contrat de plan régional pour le développement de la Formation professionnelle ainsi que le contrat d'objectif et de moyens pour le développement de l'apprentissage
<p>Recteur</p>	<p>Le recteur met en œuvre dans l'académie la politique éducative définie au niveau national. Il a autorité sur le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et le second degré (collèges et lycées).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il co-définit les périmètres d'action des plates-Formes ■ Il veille au bon déploiement de Sconet-SDO et mobilise ses services pour la bonne gestion de la base élèves ■ Il assure l'articulation avec le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse pour les moyens de financement spécifiques aux plates-Formes
<p>DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt)</p>	<p>La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt est un service déconcentré du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt[...] qui, sous l'autorité du préfet de région et sous réserve des compétences du préfet de département, contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi, au niveau régional, de la politique nationale en matière d'agriculture, d'alimentation et des Forêts. Sous l'autorité du ministre de l'agriculture, la direction régionale exerce des missions concernant le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole, il contribue à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il co-définit les périmètres d'action de la plate-Forme ■ Il assiste le préfet pour la nomination du responsable de plate-Forme auxquels les listes issues de l'application RIO sont transmises. ■ Il veille à l'articulation avec le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse pour les moyens de financement spécifiques aux plates-Formes ■ Le DRAAF doit mobiliser les établissements agricoles qui recevront l'application Sconet-SDO en 2012
<p>Région</p>	<p>La région est une collectivité territoriale qui exerce des compétences notamment dans les domaines de l'action économique et de la Formation professionnelle. Elle exerce aussi, en matière d'éducation, une responsabilité à l'égard des lycées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle est associée aux réflexions stratégiques sur la prise en charge des jeunes décrocheurs au travers notamment du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation (CCREFP). Elle définit la stratégie régionale de Formation ■ Elle crée et finance des dispositifs de Formation qualifiante et diplômante pour les jeunes et les adultes
<p>DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail, et de l'emploi)</p>	<p>La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi, sous l'autorité du préfet de région et sous l'autorité Fonctionnelle du préfet de département, est en charge de la politique du travail et des actions de développement des entreprises et de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le compte du préfet, elle peut financer des dispositifs des missions locales. ■ Les DIRECCTE regroupent des directions ou services issus d'une part, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et d'autre part, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
<p>ARML (Association Régionale des Missions Locales)</p>	<p>Les associations régionales des missions locales regroupent les missions locales d'une région donnée et assurent l'harmonisation de leurs actions. Financée par l'Etat et la Région, elle a pour objectif de faciliter la pertinence et la cohérence des politiques publiques en matière de Formation professionnelle et d'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'ARML a un rôle de coordination du réseau des missions locales. A ce titre, elle s'assure de la bonne implication de l'ensemble des missions locales présentes sur son territoire. ■ Elle facilite la diffusion des bonnes pratiques. ■ Elle assure l'interface avec les acteurs régionaux du service public de l'emploi : la DIRECCTE, la direction régionale de Pôle Emploi et les partenaires sociaux.
<p>PJ Inter-régionale (Protection Judiciaire de la Jeunesse)</p>	<p>Les directions interrégionales de la protection judiciaire de la Jeunesse déclinent en objectifs stratégiques les orientations nationales sur leur territoire. Elles assurent des missions de permanence éducative auprès des tribunaux, accompagnent les jeunes dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle et assurent le suivi des mineurs incarcérés. Elles comprennent des directions territoriales, au plus près des populations, qui sont chargées notamment de l'organisation de la représentation et de la contribution de la protection judiciaire de la jeunesse aux politiques publiques de niveau infrarégional en particulier en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elle facilite l'articulation entre les jeunes qu'elle prend en charge et les solutions proposées par la plate-Forme.

Potentiels acteurs du pilotage institutionnel des plates-formes : Niveau départemental

Acteurs	Présentation	Rôles spécifiques dans le dispositif
Préfet de département	Le préfet de département représente l'Etat et chacun des ministres dans le département. Il est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre fixé par le préfet de région. Il assure la responsabilité de l'ordre public et de la sécurité des populations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le préfet de département nomme le responsables départemental ainsi que le(s) responsable(s) de plates-formes auxquels les listes issues de l'application RIO sont transmises. ■ Il est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif des plates-formes.
Inspecteur d'académie – Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale	L'inspection académique est la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Elle gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et vie scolaire, l'organisation des examens et concours, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il assiste le préfet pour la nomination des responsables de plate-forme auxquels les listes issues de l'application RIO sont transmises. ■ Il mobilise ses services pour la bonne gestion de la base élèves.
Sous-préfet d'arrondissement	Le sous-préfet d'arrondissement anime et coordonne l'action des services de l'Etat dans l'arrondissement. Le préfet peut lui confier des missions particulières le cas échéant hors de l'arrondissement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le sous-préfet, déjà mobilisé par le ministre de l'emploi sur la territorialisation du service public de l'emploi, est un rouage privilégié de proximité à l'égard des élus, des associations et des entreprises locales. En qualité de représentant de l'Etat et fort de sa connaissance du territoire et des acteurs locaux, il peut mobiliser les services déconcentrés de l'Etat et animer un réseau dense de partenaires.
Département	Le département est une collectivité territoriale compétente notamment en matière sociale et d'insertion. Il est compétent sur le FAJ (Fonds d'aide au jeunes en difficulté). Il exerce aussi, en matière d'éducation, une responsabilité à l'égard des collégiés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les services du conseil général (aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée) peuvent apporter des solutions pour l'accompagnement de jeunes en difficulté.
Unités territoriales de la DIRECCTE	La DIRECCTE comprend des unités territoriales au plus près des usagers. Ces unités territoriales, implantées dans les départements, font partie intégrante de la DIRECCTE. Elles constituent le niveau de proximité de la direction régionale pour les missions de proximité : contrôle de l'inspection du travail, mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, contribution au développement économique sur les territoires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour le compte du préfet, elle peut financer des dispositifs des missions locales. ■ Les DIRECCTE regroupent des directions ou services issus d'une part, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et d'autre part, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
DDCS/ DDCSPP	La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) est l'interlocuteur qui déploie les politiques de soutien à l'initiative des jeunes et le service civique sur les territoires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les budgets de Fonctionnement de la DDCS sont pilotés par la préfecture de région.

Acteurs potentiels des plates-formes (1/3)

Le cercle 1 est l'instance opérationnelle de la plate-forme

Rôle commun détaillé du cercle 1 au sein de la plate-forme

- Les acteurs du cercle 1 participent, sous l'autorité du responsable de plate-forme, à la construction du processus de traitement des dossiers de la plate-forme.
- Ils travaillent sur les 4 étapes clés qui structurent le processus de traitement des dossiers :
 - > Repérage des décrocheurs et traitement de la liste des décrocheurs ;
 - > Préparation de la prise de contact (identification de l'acteur en charge, du mode de contact et préparation du dossier)
 - > Prise de contact avec le jeune et proposition de « solution(s) »
 - > Suivi du jeune et de la pérennité de son rattachement.
- Ils évaluent localement le dispositif et le font évoluer si nécessaire.

Acteurs

Représentant(s) d'établissements pour la plate- forme

Public
Privé
CFA
Agricole
Défense

Chef d'établissement avec une responsabilité transverse sur son bassin d'appartenance, dans le cadre d'une élection par ses pairs (ex: responsable de bassin, coordinateur d'un observatoire de prévention des ruptures scolaires, etc.)

- Vérifier la bonne représentation des acteurs de l'enseignement privé sous contrat, du milieu agricole, du milieu de la défense ou encore des CFA.

CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

Les CIO et leurs personnels (directeurs et conseillers d'orientation-psychologues) apportent un conseil individuel en orientation aux jeunes principalement ceux scolarisés. Ils sont aussi la structure d'appui des collèges et lycées, en tant qu'expertise technique sur le champ de l'orientation.
Les CIO interviennent en amont du décrochage scolaire dans le cadre de la prévention ainsi qu'en aval en assurant le suivi des jeunes. Ils ont enfin un rôle d'observation du territoire pour toutes les questions relatives à l'orientation.

- Mise en place actuelle du SPO (Service Public de l'Orientation), c'est-à-dire la création d'un droit à l'information, au conseil et à l'accompagnement en matière d'orientation professionnelle.

MGI (Mission Générale d'Insertion)

La MGI veille sur les sorties sans qualification (de toutes origines), coordonne et gère ces sorties au niveau académique, éventuellement en lien avec les cellules départementales (IA), et décide des dispositifs à mettre en place dans les établissements, avec leur collaboration. Les agents de la MGI sont des spécialistes de l'ingénierie pédagogique et de projets.

- Ces acteurs sont en charge de la prévention comme de la lutte contre le décrochage et sont donc au cœur des enjeux de coordination entre ces deux dispositifs.

Missions locales

Ces structures sont chargées, dans le cadre du Service public de l'emploi (SPE) et du code du travail, de l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans. Elles traitent de l'ensemble de leurs besoins d'accompagnement : emploi, formation, logement, santé, sport, loisirs, transports, etc.

- Il existe environ 460 missions locales sur l'ensemble du territoire.
- Les missions locales ont un rôle de prescription mais peuvent également préconiser de futures dispositifs. Elles mobilisent les outils de politique publique.

Centre social (commune ou département)

L'assistant social peut conseiller, informer, former, documenter et étudier toute question concernant le domaine social. Il dispose également d'informations et de dispositifs utiles au repérage et à l'accompagnement des décrocheurs.

Délégué du préfet

Le délégué du préfet est un facilitateur de la mise en œuvre de projets dans les 350 quartiers retenus par la politique de la ville. Il anime les acteurs de proximité de cette politique

- Selon le territoire et les organisations retenues, il intervient soit en appui au responsable de plate-forme, soit en co-pilotage de la plate-forme avec le responsable de plate-forme
- Plus de renseignement sur : www.ville.gouv.fr

Coordonnateurs PRE (Programme de Réussite éducative)

Le programme de réussite éducative, inscrit dans la loi de cohésion sociale, apporte aux enfants et adolescents en difficulté, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement ciblé et sur mesure. Le programme de réussite éducative (PRE) a pour objectif de rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés. Le comité interministériel des Villes a décidé en 2011 d'accroître l'intervention des PRE notamment en matière de décrochage scolaire.

Le PRE peut proposer un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire, hors temps scolaire. Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif. Les projets font l'objet d'un contrat entre les établissements et les familles.

Acteurs potentiels des plates-formes (2/3)

Le cercle 2 est l'instance partenariale de la plate-forme

Rôle commun détaillé du cercle 2 au sein de la plate-forme

- Ils sont partenaires de la plate-forme et peuvent ainsi participer à une ou plusieurs étapes du processus de traitement des dossiers (repérage des décrocheurs, préparation de la prise de contact, prise de contact, proposition de solutions et/ou suivi du jeune).
- Les acteurs du cercle 2 peuvent également être parties prenantes du montage de solutions innovantes.
- Ils sont donc réunis aux moments clés de l'année, sans pour autant être partie prenante de toutes les réunions des acteurs du cercle 1.

Acteurs

Présentation

Éléments de contexte

Établissements d'enseignement

Lycée et collège

- Proviseur/ Proviseur-adjoint, principal/ principal-adjoint
Les lycées et collèges publics ont un statut d'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).
Ce sont des acteurs clés dans le repérage : ils remontent l'information des décrocheurs tout au long de l'année ou par Sconet.

- Ils peuvent apporter des solutions notamment dans le cadre des réseaux seconde chance
- Bien vérifier la mobilisation des établissements privés sous contrat.

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

- Les missions de la PJJ sont la protection et l'éducation des mineurs en danger ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire ; la PJJ vise à favoriser leur intégration et leur insertion.
- La PJJ a une expertise pédagogique sur les jeunes en plus grande difficulté. Elle peut aider au repérage des décrocheurs.
- Un partenariat privilégié peut être créé entre la PJJ et la plate-forme

- La PJJ sollicitée ponctuellement, notamment pour le repérage et lors de recherches de solutions pour des jeunes sous leur responsabilité.
- Enjeux de confidentialité : la PJJ ne peut pas toujours communiquer les informations qu'elle détient sur ses jeunes.

Commune / Intercommunalité

Les municipalités peuvent créer des dispositifs en soutien des jeunes
Dans les territoires de la politique de la ville, elles participent notamment au contrats urbains de cohésion sociale

Organismes de Formation

Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes,

Les GRETA

Le CNED

Autres

- Il existe environ 50 000 organismes de Formation professionnelle
- Ces organismes offrent des Formation notamment à destination des jeunes.

L'AFPA, organise des formations professionnelles continues en lien avec les régions. Plus d'information sur leur site internet : <http://www.afpa.fr/regions/afpa-region.html>

Les groupements d'établissements publics locaux d'enseignement organisent des actions de formation continue pour adultes.

Le centre national d'enseignement à distance propose près de 3 000 Formations, accompagnées de services personnalisés

De nombreux organismes de Formation existent près de chez vous... ! (cf. la liste non-exhaustive des solutions)

Associations

- Tissu associatif local proche des jeunes. Ex. associations de prévention, éducateurs de rue, associations de parents d'élèves, ...
- Les associations peuvent être des acteurs clés dans le repérage des décrocheurs et leur accompagnement. Ils ont un contact proactif avec les jeunes.

Entretiennent le plus souvent des relations étroites, sur le terrain, avec les jeunes et leur entourage.

Réseau Information Jeunesse

Le réseau information jeunesse regroupe plus de 1500 structures labellisées par l'Etat chargées d'accueillir tous les jeunes pour répondre à toutes leurs demandes d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne.

Le maillage territorial permet d'apporter une réponse de proximité aux demandes d'information des jeunes. Les professionnels peuvent repérer ceux qui sont visés par le dispositif, leur Fournir les premiers renseignements et les orienter vers les structures susceptibles de les aider

Ministère de la défense et des anciens combattants/Direction du service national (DSN)

- La direction du service national met en œuvre la journée défense et citoyenneté (JDC) qui concerne toute une classe d'âge (environ 750 000 jeunes par an)
- Cette journée permet, via une fiche de renseignements et un test de détection des difficultés de lecture, de détecter tous les jeunes en difficulté et /ou en situation de décrochage scolaire.

- La JDC est mise en œuvre par une trentaine de centre du service national (CSN) implantés sur l'ensemble du territoire.
- Lors de chaque JDC, tous les jeunes reçoivent une information sur les dispositifs d'insertion (clip de présentation + information du chef de session)
- Tous les mois, chaque CSN transmettra un tableau récapitulatif avec les coordonnées de tous les jeunes détectés en situation de décrochage lors des JDC au responsable départementaux.

Pôle emploi

- La mission du pôle emploi est d'accueillir, indemniser, orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi.
- Il oriente, si nécessaire, des jeunes vers le réseau des missions locales.

Selon les partenariats locaux et la configuration locale, les agences locales de Pôle emploi pourront être en cercle 2 ou 3.

Acteurs potentiels des plates-formes (3/3)

Le cercle 3 constitue l'instance étendue/ informée de la plate-forme

Rôle commun détaillé du cercle 2 au sein de la plate-forme

- Les acteurs du cercle 3 sont informés du fonctionnement général de la plate-forme.
- Ils peuvent être sollicités et/ou peuvent solliciter la plate-forme sur le sujet du décrochage.

Acteurs	Présentation	Éléments de contexte
Chambres consulaires Les Chambres de Commerce et de l'Industrie Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat Les Chambres de l'Agriculture	<p>Ces institutions sont capables de mobiliser des employeurs, d'identifier des débouchés d'emploi et de créer des filières de professionnalisation.</p> <p>Une chambre de commerce (CC) ou une chambre de commerce et d'industrie (CCI) est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service.</p> <p>Une chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) est une chambre consulaire chargée des questions intéressant l'artisanat. Ces chambres assurent une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises et de représentation auprès des pouvoirs publics</p> <p>Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires chargés de représenter l'ensemble des différents agents économiques de l'agriculture (exploitants agricoles, propriétaires, salariés, organisations agricoles, etc.)</p>	
Organisations patronales	<p>Les organisations patronales sont des syndicats d'entrepreneurs qui défendent les intérêts de leurs membres au sein de la société française. Elles font partie des partenaires sociaux. Les plus connues en France, et celles qui interviennent le plus dans le débat public, sont l'UPA, l'UNAPL, le MEDEF, la CGPME, et la FNSEA.</p>	<p>Les organisations patronales peuvent financer des branches professionnelles.</p>
Pôle emploi	<p>La mission du pôle emploi est d'accueillir, indemniser, orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi. Il oriente, si nécessaire, des jeunes vers le réseau des missions locales.</p>	<p>Selon les partenariats locaux et la configuration locale, les agences locales de Pôle emploi pourront être en cercle 2. ou 3.</p>
Employeurs	<p>Toute entreprise à proximité de la plate-forme. Ils peuvent proposer des contrats d'apprentissage, des emplois, des stages ou des contrats de professionnalisation.</p>	<p>Des partenariats ont été mis en place dans certaines régions entre des entreprises et la plate-forme.</p>
Organisations de représentants de familles (PEEP, FCPE)	<p>Les fédérations de parents d'élèves participent à la vie scolaire des enfants et contribuent aux débats du monde éducatif. Elles sont représentées à tous les échelons, notamment au niveau local en tant qu'association.</p>	<p>Acteurs à impliquer afin de donner de la visibilité sur les actions de la plate-forme et de favoriser l'émergence de propositions.</p>

Pourquoi la méthodologie d'analyse des listes RIO?

- La deuxième partie de ces annexes décrit la méthodologie d'analyse des listes de décrocheurs disponibles via l'application RIO.
- L'analyse permet d'identifier les éventuelles anomalies au sein des listes de décrocheurs fournies par RIO et de concentrer l'action de la plate-forme sur les « vrais » décrocheurs.
- Il est indispensable de s'assurer de la coopération de l'ensemble des acteurs des plates-formes, particulièrement des chefs d'établissement publics et privés (Education Nationale, Agriculture), ainsi que des directeurs de CFA et de missions locales afin de procéder à une analyse exhaustive de la liste.

Objectif

L'analyse des listes RIO constitue la première étape du repérage des décrocheurs.

Préalablement au contact des décrocheurs par les plates-formes, il est nécessaire que la liste soit analysée, en sollicitant notamment les établissements d'origine des élèves. L'objectif est d'identifier les cas suivants :

- Anomalies de la liste RIO
- Jeunes dont le cas n'est pas appréhendé par le SIEI (jeune en emploi, jeune parti étudier à l'étranger, ...)

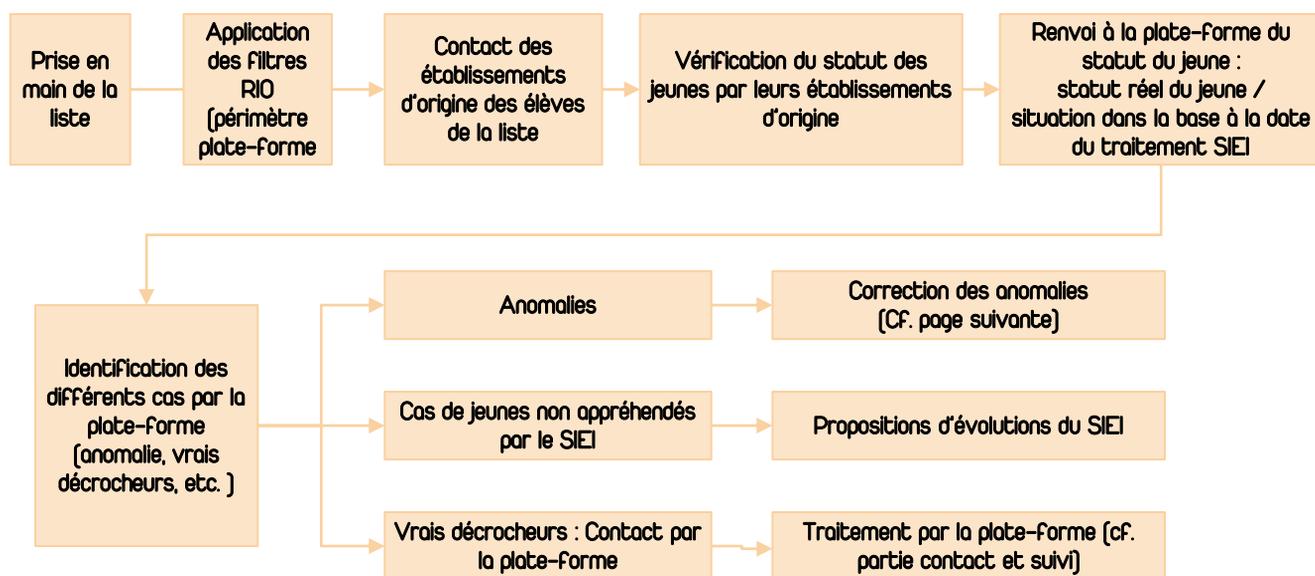
Les anomalies de la liste devront être corrigées par les actions décrites au paragraphe 4.

En quelques mots

- 1 S'assurer de la coopération et de la participation de l'ensemble des acteurs (établissements scolaires publics et privés, CIO, CFA) dans l'analyse de la liste RIO
- 2 Assurer le suivi de l'ensemble des informations recueillies sur les jeunes, afin de réaliser un traitement optimal des noms présents sur les listes établies à chaque campagne SIEI

Démarche de travail type sur une liste RIO

Démarche de travail sur les listes



Modalités de correction des anomalies

Les anomalies de la liste peuvent être de 4 types.



Rappel

Le cas 3 correspond aux jeunes qui se sont déclarés scolarisés

« scolarisé » signifie enregistré dans une base élèves d'un établissement avec une formation suivie, une division, et non sorti de l'établissement à la date d'observation SIEI.

	Causes	Corrections
1	<p>Erreur de saisie</p> <ul style="list-style-type: none"> sur le nom (notamment pour des noms composés) ou l'année de naissance 	Demander la correction à l'établissement ou au service statistique du rectorat
2	Si des jeunes figurant dans RIO ont bien obtenu leur diplôme au terme de leur dernière année de scolarité (ex. juin 2011 pour la campagne SIEI de novembre 2011), il y a une anomalie.	<ul style="list-style-type: none"> Demander au rectorat (service informatique) de vérifier le retour des résultats aux examens (OCEAN) dans les Bases élèves. Il est possible que certains diplômes aient été omis, que le nom du candidat ait été mal saisi, ou qu'un problème technique ait perturbé ce retour. Faire corriger par le rectorat avant la prochaine campagne SIEI.
3	<p>Scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat de l'EN ou de l'Agriculture de l'académie à la date d'observation SIEI ?</p>	Demander au rectorat ou à l'établissement concerné de vérifier dans la Base élèves de l'année scolaire concernée. Il est possible qu'une erreur de saisie ait été commise sur son nom / prénom ou son identifiant élève (INE). Dans ce cas, demander la correction au service concerné.
	<p>Scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat de l'EN ou de l'Agriculture d'une autre académie à la date d'observation SIEI ?</p>	Signaler ce cas au rectorat concerné, qui fera les vérifications dans ses propres bases élèves. Normalement le SIEI évite ce type de cas de figure, car il compare les listes des académies.
	<p>Scolarisé dans un établissement hors contrat, au CNED, dans un établissement de la Défense, de la Santé ou de la Justice ?</p>	Ce n'est pas une anomalie. Ces institutions ne sont pas encore intégrées actuellement au SIEI.
	<p>Scolarisé à l'étranger ? En emploi ?</p>	Ce n'est pas une anomalie, le SIEI ne traite pas les élèves scolarisés à l'étranger, ou les jeunes en emploi.
4	Un jeune figurant dans RIO se déclare inscrit en apprentissage à la date d'observation SIEI.	<ul style="list-style-type: none"> Contacter le CFA concerné et lui demander confirmation. Tous les CFA de France sont appelés à transmettre leurs listes d'apprentis au SIEI (remontées « INCA »). Demander au CFA de bien transmettre sa liste pour la prochaine campagne.

Cadre juridique du SIEI

Le fonctionnement du système interministériel d'échange d'informations (SIEI) a fait l'objet d'une autorisation préalable par la CNIL qui fixe les modalités de traitement et d'utilisation des données permettant d'identifier les jeunes en situation de décrochage.

3 délibérations CNIL définissent le cadre juridique du SIEI (les délibérations seront accessibles dans la boîte à outils) :

- Délibération n°2010-446 du 2 décembre 2010 autorisant la mise en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le suivi et l'appui aux élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation initiale et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire dénommé « Système interministériel d'échanges de données »
- Délibération n°2010-447 du 2 décembre 2010 autorisant le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, à transmettre des données à caractère personnel au « Système interministériel d'échanges de données » ayant pour finalité le suivi et l'appui aux élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation initiale et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire
- Délibération n°2010-448 du 2 décembre 2010 autorisant la mise en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le suivi et l'appui aux élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation initiale et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire dénommé « Système interministériel d'échanges de données »

Données sur les jeunes "décrochés" fournies dans RIO

- Nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, numéro INE (identifiant de l'élève), Coordonnées complètes des responsables légaux (noms, adresses et téléphones) ou de l'élève majeur,
- Diplômes (DNB, CAP, BEP, MC, attestations de compétences) et dates d'obtention, Dernière formation suivie (exemples : 3ème, 2nde Pro, Sec BEP, 1CAP2, etc.), Dernier système de formation initiale (EN, Agri), Dernier établissement d'origine (type et nom de l'établissement scolaire), Dernière académie ou région d'origine,
- Suivi (en veille / actif / accompagné) ou non par une mission locale (coordonnées de la mission locale).

Pourquoi la liste des solutions ?

- La troisième partie de ces annexes est une liste non-exhaustive des solutions disponibles pour lutter contre le décrochage scolaire. Elle ne comporte notamment pas les dispositifs mis en place par les collectivités territoriales (communes, EPCI, départements, régions) qui sont très variables selon les territoires mais constituent des solutions à intégrer dans le travail de recensement au niveau de chaque plate-forme.
- L'offre de solutions varie d'un territoire à l'autre. Il convient donc de se doter d'une vision locale et précise de l'offre de solutions disponibles pour les décrocheurs sur chaque territoire.
- Le partage et l'optimisation du panel de solutions existantes priment sur la création de nouveaux dispositifs, effectuée uniquement si cela est opportun et souhaité par l'ensemble des acteurs.
- Les éléments figurants dans cette liste de solutions sont un premier état des lieux. Ils pourront être enrichis au niveau local et au niveau national notamment par les outils qui seront mis en en ligne.

- Dispositifs innovants (ex : CAP nouvelle chance à Marseille)
- Contrat d'apprentissage
- Cours par correspondance
- Micro-lycée
- Reprise de scolarité

- Evaluation de Capacités et de Compétences Professionnelle
- Evaluation en Milieu de Travail
- Mobilité européenne
- Plate-Forme de vocation
- Rencontre avec les professionnels
- Service civique

- CAE
- CDD
- CDI
- Chantier école
- CIVIS
- Contrat d'apprentissage
- Contrats d'autonomie
- Contrat de professionnalisation
- CUI
- Insertion par l'activité économique
- PPAE

Formation initiale
Reprise de
scolarité

Orientation/
Remobilisation

Découverte
métier

Formation
professionnelle
continue

Emploi

- EPIDe
- Initiative jeune
- Prestation de bilans
- Suivi/ accompagnement mission locale
- Suivi CIO
- Suivi MGI
- Unité éducative d'activités de jour (UEAJ)

- Actions Orientations de Formation (AOF)
- Action qualifiante
- Chantier d'insertion
- Ecoles de la deuxième chance
- Formation préparatoire
- Parcours Animation Sport
- Parcours d'accès aux carrières de la Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat
- Stage d'expérience Professionnelle
- Validation de Acquis de l'Expérience

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Formation initiale - Reprise de scolarité

Dispositifs innovants (ex : CAP nouvelle chance)

Des dispositifs innovants peuvent être développés au niveau local. Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) Nouvelle Chance est un dispositif d'accueil d'un an, permettant aux élèves les plus en difficulté, de se préparer à l'accès vers un futur CAP, en bénéficiant d'un parcours de Formation personnalisé et de plusieurs stages en entreprise.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une Formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de Formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Cours par correspondance

Actuellement, le CNED, scolarise près de 30 000 lycéens.

Micro-lycée

L'objectif des micro-lycées est de permettre à des élèves entre 16 et 25 ans déscolarisés depuis plusieurs mois ou années de passer leur bac, en bénéficiant d'un suivi personnalisé et d'horaires aménagés.

Reprise de scolarité

Dans le cadre de la MGI, les IA proposent des actions d'aide au retour en scolarité selon les besoins repérés : (SAS place vacantes, remobilisation, remise à niveau...)

Autres solutions (à renseigner localement) ?

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Orientation/ Remobilisation (1/2)

Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe)

L'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDe) constitue un dispositif qui s'adresse à des jeunes volontaires, garçons et filles âgés de 16 à 25 ans révolus, en situation de retard ou d'échec scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi et souvent en risque de marginalisation sociale. Proposé exclusivement sous le régime de l'internat du dimanche soir au vendredi après-midi, il conjugue une formation civique et comportementale, une remise à niveau des fondamentaux scolaires, une orientation débouchant sur un projet professionnel et une pré-formation /insertion professionnelle en liaison avec les entreprises partenaires du dispositif. L'EPIDe gère 20 centres implantés dans 15 régions. La durée moyenne d'un parcours est de 10 mois (maximum 24 mois). Depuis la loi sur la Formation professionnelle (novembre 2009), les centres EPIDe doivent progressivement s'adapter pour accueillir des jeunes de 16 à 25 ans.

Initiative jeune (DRISCS, Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

Les politiques de soutien à l'initiative des jeunes comportent quatre enjeux étroitement articulés entre eux : enjeux éducatifs, enjeux de développement personnel (« empowerment »), enjeux économiques et enjeux du contrat social intergénérationnel. La conduite en responsabilité d'un projet en grandeur réelle accélère les processus d'autonomisation, favorise la créativité et l'innovation, la construction de compétences sociales et professionnelles transférables dans la vie privée, citoyenne et professionnelle. Pour les jeunes peu ou pas qualifiés, elle constitue un facteur de remobilisation personnelle, de restauration de la confiance en soi, indispensable à un processus d'insertion sociale et professionnelle réussi. Les DRISCS et DDCS/PP disposent de réseaux d'acteurs partenaires et de dispositifs locaux et européens d'intervention.

Prestation de bilans

Action effectuée par le Pôle Emploi permettant de guider et conseiller le jeune dans un choix d'orientation ou de réorientation ou encore de validation d'un projet professionnel

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Orientation/ Remobilisation (22)

Suivi/ accompagnement par la mission locale

Diagnostic de la situation du jeune. Prescription, si nécessaire, entrée en Formation continue ou emploi
Le réseau des missions locales a pour mission de permettre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles les accueillent, les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux des parcours personnalisés vers l'emploi avec la mobilisation des partenaires locaux, des entreprises et la forte implication des collectivités locales et de l'Etat. Elles leur apportent ainsi un appui dans tous les champs qui pourraient être des freins à leur insertion sociale et professionnelle (santé, logement, mobilité, accès aux droits, citoyenneté...).

Suivi CIO

Le rôle des CIO consiste à favoriser :

- l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille ;
- l'information sur les études, les Formations professionnelles, les qualifications et les professions ;
- le conseil individuel ;
- l'observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail et la production de documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves ;
- l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.

Suivi MGI

La MGI tient une place essentielle dans la prévention des sorties sans qualification. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de Formation.
En amont, elle prévient les ruptures de Formation en anticipant sur les causes de sortie sans qualification des élèves de 16 ans et plus. Elle conseille les établissements dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire.
En aval, elle repère les jeunes qui sont sortis depuis moins d'un an avant l'obtention d'un premier niveau de Formation, les accueille, les remobilise dans une dynamique de Formation et prépare les bases d'une qualification. Elle assure également la coordination du dispositif deuxième chance Education nationale.

Unité éducative d'activités de jour (UEAJ)

L'objectif de l'Unité Educative d'Activités de jour (UEAJ) est de permettre à des jeunes de se mobiliser vers la construction, par étapes, d'un parcours d'insertion. A cet effet, l'unité met en place, sous la forme d'activités scolaires, socio culturelles et professionnelles, proposées en alternance, un ensemble d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle pour des mineurs et des jeunes majeurs.
Il s'agit de donner aux adolescents les moyens d'évaluer puis de développer leurs connaissances et compétences socio cognitives et professionnelles pour activer des processus de réappropriation des savoirs et favoriser leur insertion professionnelle dans les dispositifs de Formation et d'emploi de droit commun.
Ceci au moyen d'un accompagnement éducatif et d'un programme d'acquisitions personnalisés, mis en œuvre tant en relation individuelle qu'en collectif, intra et extra muros, par des professionnels de la PJJ (éducateurs et professeurs techniques) et des intervenants relevant d'institutions partenaires.

Autres solutions (à renseigner localement) ?

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Découverte métier

Évaluation de Capacités et de Compétences Professionnelle (ECCP)

Prestation d'évaluation permettant de valider les compétences et capacités correspondant à un métier et d'identifier d'autres emplois/métiers sur lesquels se positionner.

Évaluation en Milieu de Travail (EMT)

Vérifier les compétences et capacités professionnelles par rapport à un emploi recherché ou découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé.

Mobilité européenne

Dispositif permettant de vivre une expérience citoyenne et/ou professionnelle à l'étranger.

Plate-forme de vocation

Elles visent à réduire les difficultés de recrutement des entreprises en favorisant l'embauche des jeunes et des adultes sur des métiers en tension. L'objectif est de les mettre en relation avec les entreprises après évaluation des aptitudes. Elles utilisent la méthode de recrutement par simulation (MRS) pour évaluer les aptitudes des candidats. Basées sur des exercices pratiques, elles sont directement en lien avec le métier ou le poste à pourvoir. Elles contribuent ainsi à pourvoir des offres d'emploi jugées difficiles à satisfaire en raison du manque de candidats. Les structures prestataires de services interviennent auprès des Missions Locales ou auprès des agences locales de Pôle-emploi.

Rencontre avec les professionnels

Rencontres d'aide à l'orientation organisées gratuitement entre jeunes et professionnels pour parler « métier » (ex: Forum des métiers, JaPro, ...). Les rencontres sont collectives ou individuelles, selon l'objectif visé : mieux connaître un secteur d'activité ou valider un projet d'orientation.

Service civique

Le Service Civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Plus particulièrement, le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. C'est un engagement citoyen reconnu et valorisé, une chance de vivre de nouvelles expériences et l'opportunité de se rendre utile et de faire bouger la société. Il permet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions de type très varié. Il peut avoir un caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif etc..
Toutes les offres de missions de service civique sont consultables sur le site : www.service-civique.gouv.fr

Autres solutions (à renseigner localement) ?

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Formation professionnelle continue

Actions Orientation de Formation (AOF)

Ce programme vise à conduire les personnes vers la qualification et/ou l'emploi, selon un parcours individuel d'insertion, dont il constitue une étape. Les besoins génériques des publics en AOF sont les suivants : acquisition ou développement des habiletés sociales, acquisition ou consolidation de savoir de base, découverte des métiers, du monde du travail et de l'entreprise, aide à la définition d'un projet professionnel.

Action qualifiante

Les parcours du programme qualifiant visent à permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les qualifications et compétences qui leur permettront l'accès ou le retour à l'emploi

Chantier d'insertion

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'Etat, qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail, notamment un contrat d'avenir ou un contrat d'accompagnement dans l'emploi. L'ACI bénéficie, pour sa part, de différentes aides, dont une aide spécifique à l'accompagnement.

Les Ecoles de la deuxième chance (E2C)

Les Ecoles de la deuxième chance sont des structures partenariales de statut privé, initiées par les collectivités territoriales et les chambres consulaires, dans un objectif d'insertion professionnelle. Elles accueillent des jeunes de 16 à 25 ans ayant interrompu leur scolarité ou leur formation depuis plus d'un an. Depuis la loi sur la Formation Professionnelle (novembre 2009), les écoles de la 2e chance doivent progressivement s'adapter pour accueillir des jeunes de 16 à 25 ans.

Formation préparatoire

Parcours Animation Sport (PAS)

Le Parcours Animation Sport (PAS) permet d'offrir à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et notamment issus des zones urbaines sensibles (ZUS), l'opportunité d'acquérir une formation qualifiante pour accéder à un emploi d'animateur ou d'éducateur sportif

PACTE

Le PACTE est un moyen d'accéder, sans concours, à un emploi de catégorie C de la Fonction publique, ouvert aux jeunes non diplômés, ayant pour objet de leur permettre d'acquérir, par une formation en alternance avec leur activité professionnelle, une qualification en rapport avec l'emploi dans lequel ils sont recrutés, ou le cas échéant, le titre ou le diplôme requis pour accéder à cet emploi. Le PACTE est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme, ni qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de qualification est inférieur au baccalauréat.

Stage d'expérience Professionnelle (SEP)

Favoriser l'insertion professionnelle pérenne des jeunes en leur donnant une expérience professionnelle.

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel. Elle permet, sans qu'il soit nécessaire de suivre un parcours de formation, l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.

Autres solutions (à renseigner localement) ?

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Emploi (1/2)

CDD

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Le CDD ne peut permettre de pourvoir durablement un emploi lié à une activité normale et permanente de l'entreprise.

CDI

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) est la forme normale et générale de la relation de travail. Par définition, il ne prévoit pas la date à laquelle il prend fin. Il peut être rompu sur décision unilatérale soit de l'employeur (licenciement pour motif personnel ou pour motif économique, mise à la retraite), soit du salarié (démission, départ à la retraite), ou encore pour une cause extérieure aux parties (ex : cas de force majeure).

Chantier école

Le chantier-école est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au « pays », au quartier et à leurs habitants. Associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales, le chantier-école implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement.

Contrat d'accompagnement CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix huit derniers mois. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Contrat d'apprentissage

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. Des dérogations à ces limites d'âge sont possibles.

Contrats d'autonomie

Le contrat d'autonomie est une mesure d'accompagnement vers et dans l'emploi réservée aux jeunes faiblement qualifiés âgés de 16 à 25 ans, domiciliés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville de 35 départements. Sa mise en œuvre est confiée durant les trois premières années (2008-2011) à des opérateurs de placement publics et privés qui ont pour mission d'accompagner les bénéficiaires vers une sortie positive, un emploi, une formation qualifiante ou bien encore une création d'activité. Les opérateurs proposent aux jeunes concernés des actions de formation et de coaching préparatoires au travail et adaptées aux besoins des entreprises.

Liste non-exhaustive des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

Solutions

Présentation

Emploi (22)

**Contrat de
professionnalisation**

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

**Contrats aidés / CUI
(Contrat Unique
d'insertion)**

Ce contrat prend la forme, dans un cadre rénové, du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand. Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur, le salarié et, selon le cas, Pôle emploi agissant pour le compte de l'Etat, ou le président du Conseil général.

**Insertion par l'Activité
Economique**

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) : ils regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Ainsi les GEIQ sont des entreprises qui embauchent directement les publics ciblés (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI) puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes. Les salariés des GEIQ sont très majoritairement embauchés au travers d'un contrat de professionnalisation comme support de leurs parcours.

**Projet personnalisé
d'accès à l'emploi
(PPAE)**

Le projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi détermine pour son public :

- les types d'emploi qui correspondent aux qualifications validées, aux capacités professionnelles et rétribués à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et la région. Le public du PPAE pourra ainsi prioriser ses recherches.
- les types d'emploi vers lesquels il souhaite éventuellement se reconverter ;
- les prestations ou formations qualifiantes, diplômantes ou d'adaptation, de réorientation qui seront nécessaires pour qu'il accède à un emploi conforme à son projet. A cet égard, priorité devra être donnée à une formation réalisée dans le cadre d'un contrat de travail.

Autres solutions [à renseigner localement] ?

Remerciements 1/2

Nous souhaitons remercier tous les acteurs ayant contribué à la réalisation de ce guide de bonnes pratiques, administrations nationales ou locales, partenaires, responsables départementaux et locaux qui nous ont conseillé et éclairé. Le résultat obtenu est le fruit d'un travail collaboratif qui a impliqué plus particulièrement les personnes suivantes :

Partenaires locaux

Académie d'Aix-Marseille :

- Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : M. Hugues Parant
- Préfet délégué à l'égalité des chances : M. Raphaël Le Mehauté
- Recteur : M. Jean-Paul De Gaudemar
- CSAIO : M. Denis Petruzzella
- Chargé de mission décrochage : M. Eric Brundu

Responsables départementaux :

- Maktaria Safis (Délégué du préfet)
- Mathieu Arfeuille (Chef de cabinet du PDEC)
- Adeline Nicoladze (IEN-IO)
- Thierry Soncarrieu (IEN-IO)
- Bruno Bartier (IEN-IO)
- Jean-Claude Cavallo (IEN-IO)
- Martine Delépine (IEN-IO)

Responsables de plates-formes :

- Christine Guerel (principal adjoint)
- Colette Giacomi (proviseur)
- Mireille Donger (principal adjoint)
- René Jimenez (proviseur adjoint)
- Marie-Christine Cardelli (proviseur adjoint)
- Rachel Eyssautier (directeur de CIO)

Retours d'expérience

Académie d'Orléans-Tours :

- Monsieur le préfet de la région Centre : Michel Carnux
- Madame le recteur de l'académie d'Orléans-Tours : Marie Reynier
- Sylvie Hauchecorne (CSAIO),
- Thierry Chelot (coordinateur régional décrochage)

Académie de Nantes :

- Monsieur le préfet de la région Pays-de-Loire : Jean Daubigny
- Monsieur le recteur de l'académie de Nantes : Gérard Chaix
- François Caux (IA)
- Nicolas Madiot (correspondant régional décrochage),

Académie de Rouen :

- Monsieur le préfet de la région Haute-Normandie : Remi Caron
- Madame le recteur de l'académie de Rouen : Marie-Danièle Campion
- Vincent Auber (CSAIO)
- Gilles Cottenet (correspondant régional décrochage)

Académie de Lyon :

- Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes : Jean-François Carencio
- Monsieur le recteur de l'académie de Lyon : Roland Debbasch
- Luc Maerten (CSAIO)
- Bernard Escande (correspondant régional décrochage)

Académie de Nancy :

- Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle : Raphaël Bartolt
- Monsieur le recteur de l'académie de Nancy-Metz : Jean-Jacques Pollet
- Laurence Naert (CSAIO)
- Françoise Vuillermiaz (IEN-IO)

Partenaires interministériels

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire:

- Aurélie Dujardin-Delacour
- Emmanuel Hemery

Ministère de la défense et des anciens combattants :

- Colonel Vincent Pasquet

Ministère du travail de l'emploi et de la santé :

- Florence Gelot

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration :

- Isabelle Chauvenet-Forin
- Sébastien Jallet
- Rafai-Mourad Madini
- Marie-Frédérique Whitley
- Lisa Chastagnol
- Joël Roch

Ministère de la justice et des libertés :

- Nathalie Faure
- Natacha Himelfarb
- Cécile Lalumière
- Philippe Le Gallic
- Laure Vermeersch

Ministère de la ville :

- Isabelle De France
- Philippe Gerard

Délégation à l'information et à l'orientation :

- Micheline Hatyat

Conseil national des missions locales

- Jean-Christophe Brandouy
- Elisabeth Laverne

Remerciements 2/2

Ministère de l'éducation nationale
de la jeunesse et de la vie associative:

Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) :

- Patrick Chauvet
- Philippe Hussenot
- Véronique Duchaud-Fusalli
- Anne de Rozario
- Martine Levy
- Nicolas Torres

Service des technologies et des systèmes d'information (STSI) :

- Ghislaine Marechalle
- Paul-Eric Bordier

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) :

- Cedric Afsa
- Jean-Paul Dispagne

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVVA) :

- Charles Giusti
- Sylvie Martinez
- Malika Kacimi

Enfin, nous remercions pour son action la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME), laquelle était assistée des cabinets de conseil Boston Consulting Group et Capgemini Consulting.